

TRAVAIL DÉCENT ET TEXTILE ÉQUITABLE

IMPACT DU COMMERCE ÉQUITABLE SUR LA DURABILITÉ DES CHAINES TEXTILES. PARTIE 1 – ANALYSE DE CONTEXTE.



Patrick Veillard (Patrick.Veillard@mdmoxfam.be)
Etude 2015 – Oxfam-Magasins du monde

Table des matières

1.	Introduction.....	4
2.	Impacts économiques, sociaux et environnementaux des chaînes textiles conventionnelles.....	5
2.1	La filière coton / textile / habillement.....	5
2.2	Impacts de la production de coton	6
2.2.1	Economie du coton.....	6
2.2.2	Impacts sociaux	9
2.2.3	Impacts environnementaux.....	11
2.3	Impacts de la production textile / habillement.....	14
2.3.1	Economie des secteurs textile / habillement	14
2.3.2	Impacts sociaux	20
2.3.3	Impacts environnementaux.....	26
3.	Initiatives globales de régulation des chaînes textiles	27
3.1	Cadre public de régulation des chaînes textiles.....	28
3.1.1	Conventions de l'Organisation Internationale du Travail.....	28
3.1.2	Traités internationaux sur les Droits de l'Homme	29
3.1.3	Cadre des Nations Unies pour les entreprises et les Droits de l'Homme	29
3.1.4	Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.....	30
3.1.5	Clauses sociales dans les accords commerciaux	31
3.1.6	Autres initiatives récentes.....	31
3.2	Initiatives volontaires du secteur privé	33
3.2.1	Standards textiles	33
3.2.2	Accords-cadres internationaux	39
3.2.3	Conclusion : une gouvernance privée à l'impact incertain	40
3.3	Vers des instruments hybrides plus contraignants	40
3.3.1	Programmes Better Work (OIT).....	40
3.3.2	Accords exécutoires de marque (EBA)	41
4.	La réponse alternative du commerce équitable	44
4.1	Filière labellisée : standards coton et textile de Fairtrade International.....	44
4.1.1	Standard coton originel	44
4.1.2	Programme FSP coton	49
4.1.3	Standard textile	50
4.2	Filière intégrée : système de garantie WFTO	53
5.	Conclusions.....	59

Table des illustrations

Figure 1. Etapes de la production textile.....	5
Figure 2. Production et consommation de coton fibre (milliers de tonnes) par pays (2013/2014)	6
Figure 3. Importation et exportation de coton fibre (milliers de tonnes) par pays (2013/2014)	7
Figure 4. Prix du coton en valeur réelle 1960 – 2014.....	8
Figure 5. Evolution des importations / exportations de textile et d’habillement dans le monde entre 2000 et 2013.....	15
Figure 6. Relations de pouvoir au sein des chaines d’approvisionnement textiles	18
Figure 7. Décomposition du prix d’un tee-shirt	19
Figure 8. Salaire minimum vs. salaire vital dans les principaux pays asiatiques exportateurs de produits textiles.....	23
Figure 9. Production et ventes de coton certifié Fairtrade 2008-2012.....	48
Figure 10. Logos de la certification coton Fairtrade classique vs. FSP.	49
Tableau 1. Ratification des conventions fondamentales de l’OIT par une sélection de pays clefs des secteurs textile / habillement	28
Tableau 2. Typologie des initiatives volontaires du secteur privé	35

Abréviations

ALE : accord de libre échange

AMF : accord multi-fibres

ATV : accord sur le textile et les vêtements

BFC : Better Factories Cambodia

CC : comité de conformité

EBA : « enforceable brand agreements », ou accords exécutoires de marques

FI : Fairtrade International

FSP : Fairtrade sourcing partnership

OCDE : organisation de coopération et développement économique

OIT : organisation internationale du travail

OMC : organization mondiale du commerce

ONU : organisation des Nations Unies

OP : organisation de producteurs

PED : pays en voie de développement

RSE : responsabilité sociétale des entreprises

SPG : système de preference généralisée

WFTO : World Fair Trade Organisation

ZFE : zone franche d’exportation

1. Introduction

Qui n'a pas entendu parler du Rana Plaza, la fameuse catastrophe industrielle au Bangladesh de mai 2013 ? Peu de gens sans doute, en particulier parmi ceux s'intéressant au secteur textile ou aux questions de consommation en général. Si l'accident est loin d'être le seul de ce type¹, il a reçu, de par son ampleur, un important écho médiatique. Cela a provoqué en retour un énorme émoi au sein du grand public et parmi les décideurs politiques. Même si l'on peut questionner la « nécessité » d'accidents aussi tragiques pour réveiller les consciences, de nombreuses initiatives ont en été lancées ou redynamisées par la suite afin de mieux réguler le secteur.

Après un rappel des externalités sociales et environnementales de la production textile au niveau mondial, nous ferons dans cette étude un tour d'horizon des différentes démarches cherchant à diminuer ses impacts négatifs. Qu'elles soient nouvelles ou existantes, publiques ou privées, nationales ou internationales, toutes ont pour principal objectif de rendre plus durables les chaînes textiles mondialisées, et plus particulièrement, d'améliorer les droits et conditions de travail des travailleurs.

Les questions que nous tenterons de couvrir incluent entre autres : Comment assurer de meilleures conditions de travail sur l'entièreté de la chaîne, c'est-à-dire aussi bien sur la dernière étape (confection) qu'au sein des étapes intermédiaires (production de coton, filage, tissage, etc.) ? Quels sont les rapports de pouvoir au sein de ces différents maillons ? Quels sont les rôles et responsabilités de chacun de ces acteurs ? Comment améliorer la transparence et la responsabilisation des marques au sein des chaînes d'approvisionnement ? Nous examinerons plus particulièrement le rôle que joue le commerce équitable sur ces différents points, aussi bien dans sa forme labellisée qu'intégrée.

¹ Pour ne citer que quelques exemples récents: 64 morts et des centaines de blessés le 11 avril 2005 dans l'usine Spectrum, déjà au Bangladesh ; 254 morts et 55 personnes gravement blessés le 11 septembre 2012 dans l'incendie de l'usine Ali Enterprise au Pakistan ; 112 morts et plus de 200 blessés le 24 novembre 2012 dans l'incendie de l'usine Tazreen Fashions, encore au Bangladesh.

2. Impacts économiques, sociaux et environnementaux des chaînes textiles conventionnelles

2.1 La filière coton / textile / habillement

De la production du coton à la vente d'un vêtement en magasin, la route est longue. Dans une étude de 2005, l'économiste Richard Gerster reconstituait le parcours d'une paire de jeans. Le voyage commençait dans un champ de coton en Inde et se terminait dans une boutique suisse. Entre les deux, le coton était passé par la Chine (filage), les Philippines (tissage et teinture), la Pologne (assemblage) et la Grèce (lavage et finition). Légers, stériles et (encore) peu techniques, les produits textiles se fabriquent, se stockent et se transportent relativement facilement. Cela fait d'eux une cible idéale pour la décomposition des facteurs de production que caractérise la mondialisation, avec toutes les externalités sociales et environnementales que cela suppose.

La filière est composée de trois grands secteurs (figure 1) : la production de coton (culture et égrenage), la transformation textile (filage, tissage, teinture, ennoblissement) et la confection en vêtements (découpage, couture, imprimerie, broderie, vérification et emballage). Si une partie de la production mondiale reste artisanale, vectrice de préservation des techniques et cultures traditionnelles, la majorité est maintenant industrialisée, en particulier à l'export². La transformation textile est l'étape la plus automatisée, contrairement à la production de coton et à la confection, plus concentrées en main-d'œuvre. Nombre d'étapes de production sont entièrement ou en partie sous-traitées, en particulier dans la confection, ce qui résulte en une filière particulièrement complexe et opaque.

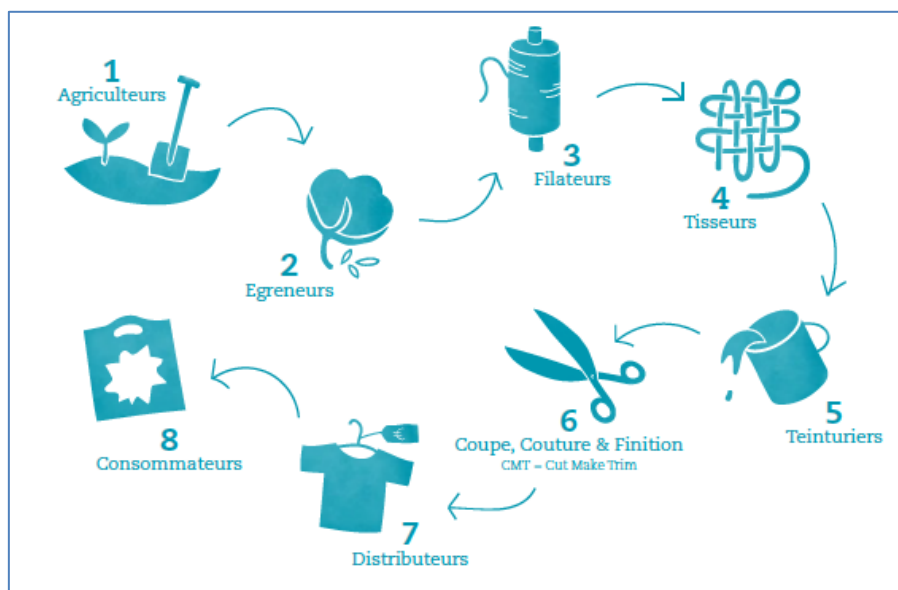


Figure 1. Etapes de la production textile³

Dans la suite de cette étude, nous utiliserons les termes de fournisseurs de premier rang (« first tier suppliers » en anglais) pour les fournisseurs en contact direct avec les acheteurs, de second rang

² Gent C., Braithwaite P. 2006. Cotton and cotton textiles: Unpicking the threads.

³ [FTAO. 15/03/2016. Plus de pouvoir pour les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest. Recommandations à l'Union européenne, au G7 et aux gouvernements d'Afrique de l'Ouest pour soutenir des filières textiles plus équitables et plus durables.](#)

pour les premiers sous-traitants et ainsi de suite. Nous ne considérerons par ailleurs que la matière première coton. Elle représente à elle seule 90% des fibres naturelles utilisées dans l'industrie textile⁴, et même si les fibres synthétiques lui font fortement concurrence (55% du marché de l'habillement en 2013, contre moins de 40% pour le coton⁵), aucune d'entre elles ne fait l'objet d'une garantie ou d'une production équitable spécifique.

2.2 Impacts de la production de coton

2.2.1 Economie du coton

En 2013/14, le coton était cultivé dans plus de 75 pays, sur 32.4 millions d'hectares (2.3 % des terres arables de la planète), résultant en une production globale de 25,6 millions de tonnes (valeur totale de \$US 51,4 milliards). Ces quelques chiffres donnent une idée du **caractère global de la culture de coton**, troisième plus importante au monde en surface, après les céréales et le soja⁶.

Les principaux producteurs mondiaux sont en ordre décroissant la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et le Pakistan (figure 2). Le coton est une importante **culture d'exportation**, puisque environ un tiers de la production est échangée sur les marchés internationaux, essentiellement pour la confection de produits textiles⁷. Parmi les principaux importateurs, on retrouve la Chine, suivie de l'Inde et du Pakistan, trois leaders dans la production de vêtements (figure 3).

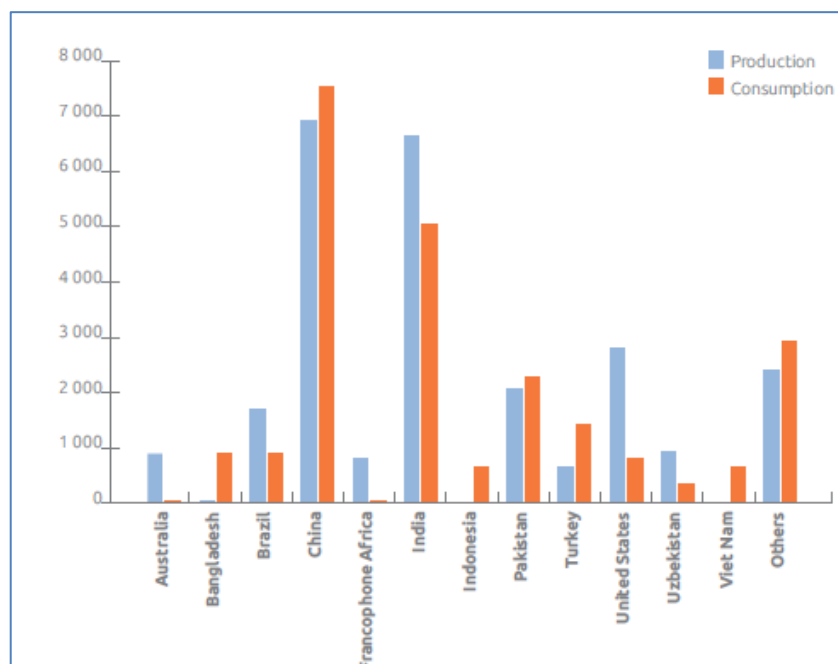


Figure 2. Production et consommation de coton fibre (milliers de tonnes) par pays (2013/2014)⁸

⁴ [International Trade Centre. 2007. Cotton exporter's guide.](#)

⁵ [The Guardian. 07/03/2012. How can we stop water from becoming a fashion victim?](#)

⁶ [ICAC. 2014. Cotton : World statistics.](#)

⁷ La fibre de coton est principalement utilisée pour l'habillement (60%), le linge de maison (nappes, rideaux, coussins, etc.) (33%), les vêtements professionnels (5%) et les produits médicaux ou d'hygiène (compresses, coton-tiges, etc.) (2%). Les graines sont quant à elles utilisées pour la production d'huile (alimentaire ou cosmétique) et l'alimentation du bétail (tourteaux, résidus après extraction de l'huile). Source : Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁸ [FAO. 2015. Measuring sustainability in cotton farming systems. Towards a guidance framework.](#)

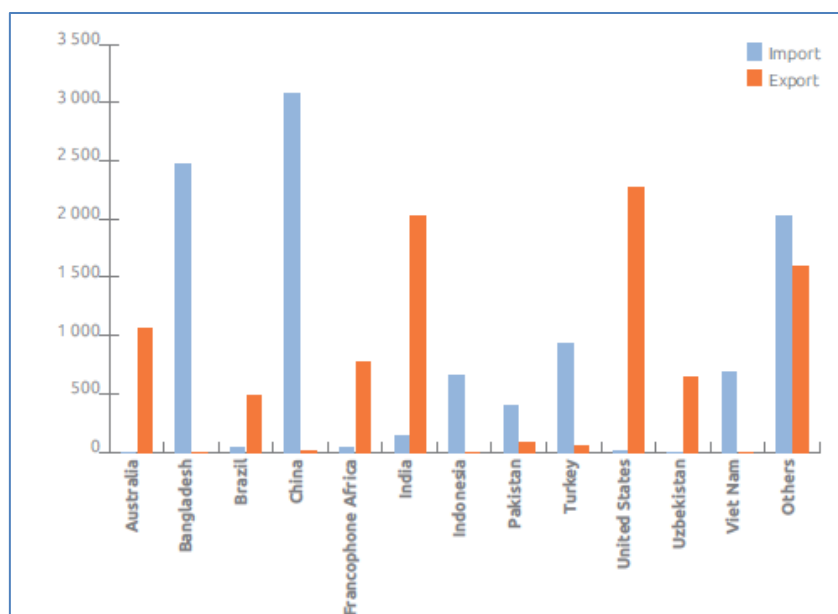


Figure 3. Importation et exportation de coton fibre (milliers de tonnes) par pays (2013/2014)⁹

Les pays d’Afrique de l’Ouest sont dans une situation de grande **dépendance économique** à la matière première coton, en particulier le groupe des quatre principaux exportateurs (Burkina Faso, Mali, Bénin et Tchad), aussi appelé C4¹⁰. L’industrie de transformation y est quasi absente, puisque moins de 10% du coton produit localement y est transformé. Les raisons incluent la concurrence des importations à bas prix de prêt-à-porter asiatiques et/ou de fripes européennes, le faible pouvoir d’achat des populations locales ainsi que d’importantes lacunes en matière d’infrastructures (en particulier énergétiques, la production textile étant grande consommatrice d’énergie)¹¹.

Comme pour beaucoup d’autres matières premières agricoles, on observe depuis quelques années une **grande volatilité des cours** du coton-graine. Très bas au début des années 2000 (environ 40 cents la livre), ils ont remonté en 2013/14 à 90 cents puis redescendu en 2015 aux alentours de 70 cents (figure 4)¹². Les facteurs exerçant une pression structurelle à la baisse sur les prix incluent les subventions, les gains de productivité, la concurrence des textiles synthétiques (dont les prix sont très liés à ceux du pétrole), ainsi que la forte concurrence¹³ au sein du commerce de l’habillement.

⁹ [FAO. 2015. Measuring sustainability in cotton farming systems. Towards a guidance framework.](#)

¹⁰ Le coton y représente 5-10% du PIB et 33 % en moyenne des revenus d’exportation (jusqu’à 60% pour le Bénin et le Burkina Faso). Source : [CTB. Janvier 2011. La filière du coton. Une mondialisation cousue de fil blanc.](#)

¹¹ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

¹² [CTB. Janvier 2011. La filière du coton. Une mondialisation cousue de fil blanc.](#)

¹³ Il existe cependant de nombreux facteurs susceptibles de faire remonter les cours à la hausse sur le long terme. Plus particulièrement : la raréfaction des ressources en pétrole (à l’origine notamment des coûts du fret et des intrants), une fois le boom des pétroles non-conventionnels terminé, les limites en termes de surface cultivable et de rendement et l’accroissement de la demande liée à la démographie. Source : [Veillard P. Août 2013. L’impact de la hausse et de la volatilité accrues des cours sur les acteurs de la filière coton. Analyse Oxfam-Magasins du Monde.](#)

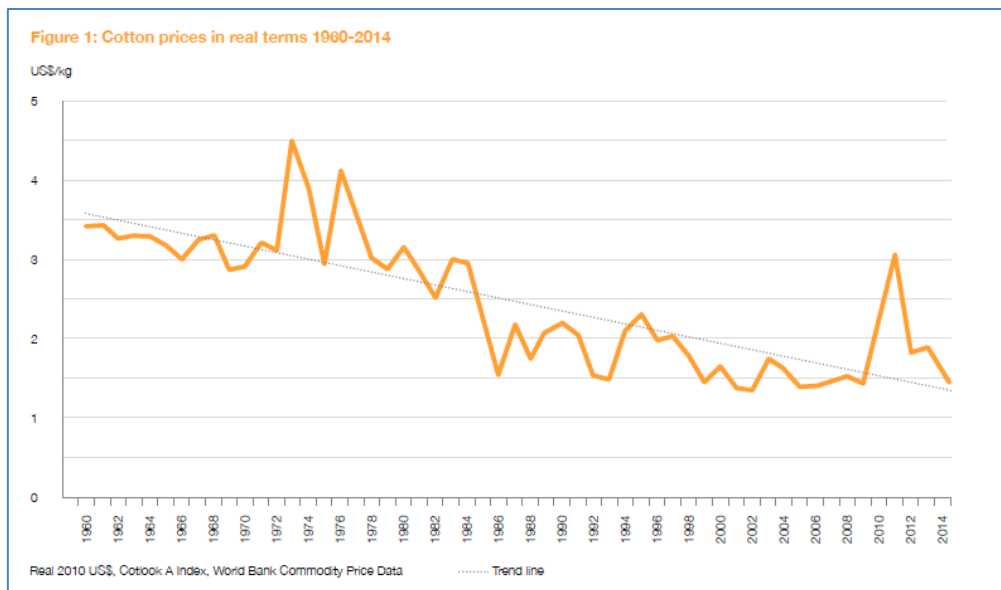


Figure 4. Prix du coton en valeur réelle 1960 – 2014¹⁴

Parmi ces différents facteurs, les généreuses **subventions agricoles** octroyées par certains pays (principalement USA, Chine et UE) à leurs cotonculteurs sont considérées comme les plus inéquitables¹⁵. Ces subventions constituent en effet une forme de dumping à l'exportation, allant à l'encontre des règles de libéralisation promues à l'OMC par ces mêmes pays. Les Etats-Unis, premiers exportateurs mondiaux avec 44% du marché, ont longtemps été pointés du doigt¹⁶. Oxfam calculait ainsi au début des années 2000 que le retrait des seules subventions américaines aurait entraîné une hausse des cours mondiaux comprise entre 6 et 14%¹⁷. Les nombreuses plaintes auprès de l'OMC (notamment en 2002 par le Brésil et en 2003 par un groupe de pays africains) n'ont été suivies que peu d'effets¹⁸, les Etats-Unis n'étant prêts à des concessions que dans le cadre d'un accord global sur l'agriculture¹⁹. A noter cependant que la Chine a dépassé les Etats-Unis en volume total de

¹⁴ [Fairtrade Foundation. March 2015. Fairtrade and cotton.](#)

¹⁵ Fairtrade Foundation a calculé qu'en 9 ans, plus de \$47 milliards ont été distribués par les Etats-Unis, l'UE, la Chine et l'Inde à leurs producteurs de coton. Une seule exploitation en Californie aurait reçu à elle seule plus de \$24 millions de subventions en 15 ans. Source : [Fairtrade Foundation. Janvier 2011. Le roman noir de l'or blanc.](#)

¹⁶ En 2014/15, les subventions totales au secteur cotonnier ont été estimées à \$10,4 milliards, un record dépassant le record précédent de 2013/14 de \$6,5 milliards. Source : [International Cotton Advisory Committee. December 2015. Production and trade policies affecting the cotton industry.](#)

¹⁷ Même si cet effet sur les prix ne serait qu'à court terme, la suppression des subventions déplacerait entre 2 et 3 millions de tonnes de production vers les pays aux coûts de production plus faibles (pays émergents et PED), ce qui aurait un impact majeur en termes de réduction de la pauvreté sur les pays les plus dépendants aux exportations de coton. Source : [Ergon. Juillet 2008. Literature review and research evaluation relating to social impacts of global cotton production for ICAC expert panel on social, environmental and economic performance of cotton \(SEEP\).](#)

¹⁸ Suite à un jugement de l'OMC en faveur du Brésil, un accord bilatéral a été conclu pour éviter les sanctions, résultant en l'octroi par les Etats-Unis d'indemnités et d'une aide technique aux producteurs brésiliens. Cet accord ne fait cependant que renforcer l'inégalité de traitement entre producteurs et n'a en rien amélioré la situation des petits producteurs des PED. Quant à la plainte des pays africains (« initiative sectorielle en faveur du coton »), elle a reçu une fin de non-recevoir de la part de l'OMC, qui leur a enjoint la diversification de leur production. A noter par ailleurs que les Etats-Unis ont depuis modifié leur « farm bill » (l'équivalent de la politique agricole commune européenne), et ont opté pour un système de subvention plus indirect, principalement sous forme d'assurances (en cas de trop forte baisse des prix). Source : [ICTSD. May 2013. Cotton : trends in global production, trade and policy. Information note.](#)

¹⁹ Ces subventions restent en particulier une source de blocage majeur dans les négociations du cycle de Doha. Les paiements directs aux cotonculteurs américains ont cessé avec la nouvelle « Farm Bill », mais elles ont été remplacées par des primes d'assurances contre les risques (météo, pestes, etc.), pour un total de \$1,8 milliards sur la période 2011/12 à 2013/14. Source: [Fairtrade Foundation. March 2015. Fairtrade and cotton.](#)

subventions, au travers d'une forte politique de soutien aux prix depuis 2011 (\$5,1 milliards en 2013/2014, ce qui représentait 80% de l'ensemble des subventions mondiales)²⁰.

Le coton est en théorie une source intéressante de fibre durable, de par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que sa tolérance au sel et à la sécheresse (de fait, elle peut être cultivée dans des zones où peu de cultures de rente sont capables de survivre). Cependant, la production de coton peut avoir des impacts importants sur les communautés et écosystèmes environnants, notamment lorsqu'elle est cultivée en utilisant des pratiques agricoles non durables²¹.

2.2.2 Impacts sociaux

Selon la FAO, plus de 100 millions d'exploitations familiales seraient engagées dans la production de coton, comme source principale ou complémentaire de revenus²². Certaines régions du monde sont plus particulièrement intensives en main d'œuvre, notamment en Asie (Inde, Pakistan, etc.) et en Afrique Occidentale et Centrale (AOC)²³.

L'expression « faire vivre » est cependant à relativiser dans la mesure où 95% de ces producteurs sont dans des situations de **grande pauvreté**, devant (sur)vivre avec moins de \$1,5 par jour²⁴. Afin d'améliorer leurs revenus, nombre de ces petits producteurs tentent d'utiliser divers facteurs de production : intrants agricoles (engrais, pesticides), semences hybrides, OGM, mécanisation, etc. S'ils améliorent les rendements, ces intrants peuvent dans certains cas entraîner une dépendance économique et un endettement accru envers les fournisseurs²⁵ ou « usuriers » locaux²⁶. C'est notamment le cas lorsqu'apparaissent diverses formes de résistance aux pesticides ou aux plants OGM de coton Bt (voir plus bas), demandant toujours plus de volumes d'épandage. L'Inde a ainsi connu au début des années 2000 une véritable « épidémie de suicides » chez ses petits paysans, suite notamment à l'introduction du coton Bt par Monsanto²⁷. Ce type de dépendance est aggravé lorsque les producteurs se spécialisent dans le coton au détriment des cultures alimentaires.

²⁰ [Fairtrade Foundation. March 2015. Fairtrade and cotton.](#)

²¹ [SSI. 2014. The state of sustainability initiatives review 2014. Standards and the Green Economy.](#)

²² En tenant compte du travail familial, des ouvriers agricoles et des travailleurs dans les services auxiliaires tels que le transport, l'égrenage, le pressage et le stockage, le chiffre atteindrait un total de 250 millions de travailleurs impliqués dans le coton. Source : [FAO. 2015. Measuring sustainability in cotton farming systems. Towards a guidance framework.](#)

²³ Le coton d'Afrique de l'Ouest ferait ainsi vivre à lui seul plus de 10 millions de personnes, alors qu'il représentait en 2005 moins de 5% de la production mondiale. Source : [ECOWAS. August 2006. Atlas on the regional integration in West Africa. Cotton.](#)

²⁴ [Graas F. Août 2010. Coton : ce que couvre le label du commerce équitable. Analyse Oxfam-Magasins du monde.](#)

²⁵ Les producteurs asiatiques (en particulier indiens), souvent engagés dans des formes d'agriculture contractuelle (voir chapitre 4.1.1), sont particulièrement dépendants de leurs acheteurs, qui sont en même temps leurs fournisseurs (d'intrants mais aussi divers services, en marketing notamment). On parle ici de relation de pouvoir « captive » au sein de la chaîne, contrôlée par seulement quelques acheteurs. Ce type de relation est caractéristique de nombreuses autres chaînes agricoles, par exemple la banane. Source : [BASIC. November 2014. Who's got the power? Tackling imbalances in agricultural supply chains. A study about power concentration and unfair trading practices in agricultural supply chains.](#)

²⁶ Avec le désinvestissement généralisé dans l'agriculture que connaissent de nombreux PED, notamment en matière de banques rurales, les petits paysans doivent souvent emprunter à des usuriers locaux qui pratiquent des taux largement supérieurs aux taux légaux.

²⁷ Selon la célèbre scientifique et activiste indienne Mandiana Shiva, « l'épidémie de suicides chez les agriculteurs est un vrai baromètre du stress sous lequel l'agriculture indienne et les agriculteurs indiens ont été soumis par la mondialisation de l'agriculture. L'endettement croissant et les mauvais rendements sont les principales raisons pour lesquelles les agriculteurs se donnent la mort partout en Inde (...). Pendant que les bénéfices de la mondialisation profitent aux corporations de semences et d'intrants chimiques à travers l'accroissement du marché, les coûts et les risques sont exclusivement portés par les petits fermiers et paysans sans terre ». Source : [Shiva M., Jalees K. May 2006. Seeds of Suicide. The ecological and human costs of globalisation of agriculture. Research Foundation for Science, Technology and Ecology.](#)

La volatilité accrue des prix du coton introduit par ailleurs une forte **insécurité économique**. Echaudés par les crises passées, de nombreux petits producteurs investissent avec prudence, ne disposant pas de systèmes de soutien aux prix comme ceux des pays développés. Cette volatilité les oblige souvent à assurer une épargne de précaution et donc à réduire certaines de leurs dépenses essentielles, telles l'éducation, les soins de santé ou l'alimentation²⁸. La hausse du prix des intrants, liée à celle du pétrole, constitue également un frein à l'investissement²⁹.

Le secteur cotonnier emploie en outre un nombre important de travailleurs agricoles. Cette catégorie d'actifs est certainement l'une des plus marginalisées au sein de la chaîne, subissant souvent, en fonction des régions considérées, diverses formes de travail forcé. L'un des cas les plus emblématiques est de nouveau celui de l'Inde. Le Comité néerlandais sur l'Inde (ICN) y a récemment recensé près d'un demi-million de cas de **travail d'enfants**, pour la plupart des filles (2/3), originaires de basses castes (dalits) et victimes de trafics en provenance de régions pauvres. Soumis à des travaux simples mais fastidieux³⁰, ces enfants doivent fréquemment travailler de 8 à 12 heures par jour, exposés à des pesticides, le tout pour un salaire inférieur au salaire minimal. Une majorité d'entre eux ne fréquentent pas l'école et ont été recrutés dans le but de rembourser les dettes de leurs parents³¹. L'Égypte est une autre région du monde où le travail des enfants reste encore très prévalent (élimination manuelle des insectes nuisibles)³².



Enfant ramassant du coton graine en Ouzbékistan

²⁸ [Graas F. Août 2010. Coton : ce que couvre le label du commerce équitable. Analyse Oxfam-Magasins du monde.](#)

²⁹ [Fairtrade foundation. Janvier 2011. Le roman noir de l'or blanc.](#)

³⁰ Diverses tâches sont assignées aux travailleurs dans les plantations de coton : semis, désherbage, récolte, application d'engrais, pollinisation croisée. Cette dernière, l'une des plus intensives en main d'œuvre, consiste à déposer manuellement le pollen sur les plants de coton. Elle doit être répétée chaque saison car les plants, « hybrides » doivent être recroisés pour conserver leur qualité. Source : Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

³¹ Les employeurs recrutent fréquemment les travailleurs en début de saison, en payant aux familles des avances sous forme de prêt. La dette résultant du prêt restreint considérablement la liberté des travailleurs, en particulier dans le cas des enfants et/ou des migrants (ces derniers étant souvent logés sur le lieu même de travail, dans des conditions très précaires). Source : [ICN. July 2015. Cotton's forgotten children. Child labour and below minimum wages in hybrid cottonseed production in India.](#)

³² [SOMO. March 2014. Fact Sheet. Child labour in the textile & garment industry. Focus on the role of buying companies.](#)

L'Ouzbékistan constitue un autre exemple de violations systématiques des droits des travailleurs du coton. Cinquième exportateur mondial, le pays est tristement célèbre pour ses cas de **travail forcé**, en particulier l'envoi de force chaque année de près d'un million de personnes dans les champs de coton. Suite à de nombreuses campagnes et des promesses de boycott par des centaines de marques, le gouvernement Karimov a renoncé à l'utilisation du travail des enfants³³. Mais des poches subsisteraient, en particulier pour les enfants âgés de plus de 15 ans. Le travail forcé parmi les enseignants adultes contrarie par ailleurs grandement l'éducation des enfants³⁴.

2.2.3 Impacts environnementaux

Dans la majorité des PED, la culture du coton est restée pluviale, sur de petites surfaces, et en rotation avec des cultures vivrières. Son impact environnemental est donc moindre que celui des monocultures intensives, telles que pratiquée aux Etats-Unis ou au Brésil, grandes consommatrices d'eau, de pesticides, de mécanisation et d'OGM³⁵.

En matière de **pesticides** (insecticides et herbicides), les études les plus récentes indiquent une consommation de 6 % du volume total utilisé par l'agriculture, ce qui fait du coton l'une des cultures les plus « sales » au monde³⁶. Cette consommation effrénée a de graves conséquences sur les écosystèmes, la biodiversité (vers de terre, oiseaux, rongeurs, abeilles, etc.), la santé des sols, etc. De plus, les pesticides utilisés font souvent partie des plus toxiques du marché, nombres d'entre eux étant classés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « très » et « extrêmement dangereux »³⁷. Si nombre de ces produits sont interdits dans les pays industrialisés, ils sont encore utilisés dans les PED en raison de leur faible coût. C'est notamment le cas en Inde, où le coton absorberait plus de la moitié de la quantité des pesticides appliquée chaque année (pour seulement 5% des terres cultivées)³⁸. Les conséquences sur la santé des populations incluent perte de poids, maux de tête, affections des reins ou du système nerveux, malformations fœtales, immunodéficience du foie, cancer de la prostate, du sein ou du cerveau³⁹. Une fois de plus, les empoisonnements sont beaucoup plus fréquents dans les PED, ce pour diverses raisons : épandage à l'aide de pompes à main (augmentant les risques d'exposition), mauvais étiquetage, manque d'équipement de protection, absence de système de contrôle par les autorités publiques ou encore illettrisme (ce qui complique la sensibilisation aux dangers des pesticides)⁴⁰.

³³ En 2014, un rapport de suivi de l'OIT indiquait ainsi que le travail forcé des enfants « n'était plus utilisé sur une base systématique ». Source : ILO. 2014. Worst forms of child labour convention (no. 182) – Uzbekistan.

³⁴ [Baptist World Aid Australia. 16/04/2015. The truth behind the barcode. The Australian Fashion Report 2015.](#)

³⁵ [CTB. Janvier 2011. La filière du coton. Une mondialisation cousue de fil blanc.](#)

³⁶ La culture du coton représenterait à elle seule 14% de la consommation mondiale d'insecticides. Les consommations de pesticides et d'insecticides ont néanmoins baissé dans les dernières décennies (elles étaient égales à respectivement 11% en 1988 et 22.5% en 1990 des consommations mondiales). Source : Ferrigno S. 2012. An insider's guide to cotton and sustainability. West Yorkshire: MCL Global.

³⁷ Cela inclut la catégorie des organophosphates, très dangereux pour le système nerveux. Source : Kooistra K., Termorshuizen A. 2006. The sustainability of cotton. Consequences for man and environment.

³⁸ Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud : étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

³⁹ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁴⁰ [Environmental Justice Foundation. 2007. The deadly chemicals in cotton.](#)



Cotonculteurs pulvérisant des pesticides dans un champ de coton près de Faisalabad au Pakistan

Face à ce type de dommages, le **coton transgénique** a été présenté comme une alternative. Développé à la fin des années 90, le coton Bt est la principale variété OGM utilisée aujourd'hui dans le monde (30% de la production globale de coton⁴¹). Selon ses promoteurs, le coton Bt permettrait de réduire la consommation d'insecticides tout en augmentant les rendements⁴². Les résultats des différentes études d'impact sont cependant assez contradictoires et controversés. Plusieurs études menées en Chine et en Inde ont démontré que le nombre de traitements aux pesticides nécessaires sur le coton Bt était considérablement réduit (jusqu'à 80% dans certains cas), avec en corollaire des augmentations de rendement. Mais d'autres ont montré que les bénéfices initiaux observés se dissipaient sur le long terme⁴³. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer ce manque de durabilité : le remplacement des insectes éliminés par d'autres nuisibles, le développement de résistances à la toxine Bt ou encore une diminution de l'expression de cette toxine dans certaines sections de la plante. L'efficacité du coton Bt semble donc toute relative, dans le temps mais aussi en fonction des zones géographiques, certaines régions étant peuplées par d'autres ravageurs que ceux visés par le Bt. Et même les cas de rendements accrus ne signifieraient pas nécessairement un meilleur revenu pour les cotonculteurs, de par le coût généralement très élevé des semences transgéniques (lié entre autres au brevetage des semences ainsi qu'aux monopoles des fabricants tels que Monsanto). Au final, le bilan général du coton Bt apparaît donc comme mitigé, sans même parler des risques qu'ils représentent en matière de santé humaine, de biodiversité (risques de

⁴¹ [Maxwell D., McAndrew L., Ryan J. August 2015. State of the apparel sector report – Water. Global leadership award in sustainable apparel.](#)

⁴² Le coton BT combat spécifiquement le ver de la capsule « *Helicoverpa zea* », principal prédateur du coton. Le gène d'une bactérie produisant une toxine nocive pour ce type d'insectes a été isolé puis inséré dans les semences de coton. La quantité d'insecticides utilisée est donc théoriquement réduite puisque le plant de coton secrète lui-même la toxine. Source : Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁴³ Une étude datant de 2006 dévoilait ainsi que les bénéfices observés par 481 cotonculteurs chinois à la fin des années 1990 (nombre de traitements diminué de 18 à 6,6 par saison en moyenne) avaient complètement disparu en quelques années. Quatre ans plus tard, ils devaient en effet pulvériser leurs champs de nouveau 15 à 20 fois par saison, exactement comme les cotonculteurs non Bt. Source : [Wang S. et al. 2006. Tarnishing silver bullets: BT technology adoption, bounded rationality and the outbreak of secondary pest infestations in China.](#)

dissémination des transgènes notamment) et de dépendance économique des producteurs (voir plus haut)⁴⁴.



Champ expérimental de coton OGM aux Etats-Unis

En dehors des pesticides, l'autre impact environnemental majeur du coton est lié aux grandes quantités d'eau utilisées pour sa culture. Elle consommerait à elle seule de 2 à 3% de l'eau utilisée dans le monde pour l'agriculture⁴⁵. Près de 8500 litres d'eau seraient en moyenne utilisés pour produire 1kg de coton fibre⁴⁶, 2700 litres pour un seul t-shirt⁴⁷. Cette **surconsommation d'eau** provient essentiellement de l'irrigation. Environ 50% des terres cotonnières seraient irriguées (correspondant à 75% de la production mondiale), souvent dans des régions arides déjà en forte pénurie d'eau douce (ex. Pakistan, Nord de l'Inde). Un des exemples les plus emblématiques est sans doute celui de la mer d'Aral. Quatrième étendue lacustre du monde dans les années 60, elle a vu son volume diminuer de 80% en 40 ans, sous l'effet de l'irrigation massive des champs de coton mise en place par l'ex-Union soviétique et poursuivie par l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

Autres répercussions de l'irrigation : elle réduit fortement le débit d'eau des fleuves et augmente les teneurs en sels minéraux des lacs et des sols⁴⁸, ce qui affaiblit considérablement les écosystèmes, en particulier leur biodiversité. Cette **salinisation** a ainsi provoqué l'extinction de 20 des 24 espèces endémiques de poissons de la mer d'Aral, y compris l'esturgeon produisant le fameux caviar (non sans conséquences sur les conditions de vie des pêcheurs locaux).

⁴⁴ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁴⁵ [SSI. 2014. The state of sustainability initiatives review 2014. Standards and the Green Economy.](#)

⁴⁶ [WWF. 2007. Cleaner, greener cotton.](#)

⁴⁷ [Chapagain A. 2006. The water footprint of cotton consumption : an assessment of the impact of worldwide consumption of cotton products on the water resources in the cotton producing countries. Ecological Economics. Vol. 60.](#)

⁴⁸ La salinisation des sols est le plus souvent due à une mauvaise conception ou à un manque de drainage des eaux d'irrigation. Les grandes quantités d'eau accumulées captent les sels minéraux situés en profondeur, qui se concentrent alors dans les sols jusqu'à atteindre des seuils « toxiques » pour les cultures. On estime que de 12 à 36% des terres de coton des plus grands pays producteurs sont touchés à divers degrés par la salinisation. Rien qu'en Inde, de 27 à 60% des surfaces de coton irriguées seraient affectées. Source : [Environmental Justice Foundation. 2012. The true costs of cotton : cotton production and water insecurity.](#)



Evolution de la surface de la mer d'Aral (photos satellites prises successivement en 1973, 1989, 2003 et 2010).

On le voit, la production cotonnière a un très fort impact environnemental, essentiellement dû à la pollution aux pesticides et à l'exploitation non durable des ressources en eau. Les autres impacts, moindres mais tous plus ou moins liés, incluent l'appauvrissement des sols, la déforestation, l'eutrophisation des lacs, rivières et deltas⁴⁹, la perte de biodiversité, ainsi que les émissions carbonées (provenant essentiellement des intrants chimiques et du transport)⁵⁰.

2.3 Impacts de la production textile / habillement

2.3.1 Economie des secteurs textile / habillement⁵¹

Globalement, l'industrie de la mode – textile, habillement, chaussure et luxe – représenterait aujourd'hui un chiffre d'affaire de plus de \$3 trillions. Elle serait aussi l'une des plus rentables au monde, davantage même que des secteurs à forte croissance tels que l'électronique et les télécommunications⁵². En matière d'échanges commerciaux, son influence est plus modeste dans la mesure où le textile / habillement ne représentait en 2013 que 4,2% de la valeur totale des marchandises exportées (total de \$766 milliards). Néanmoins, l'industrie reste dynamique, les exportations d'habillement ayant par exemple connu une croissance de 8% sur la période 2010-2014 (4 fois plus que la moyenne des exportations)⁵³. Le secteur est également marqué par l'hégémonie de l'Asie, qui assure près de 60% des exportations mondiales (figure 5)⁵⁴. La Chine est devenue en quelques années le plus gros exportateur mondial (respectivement 34,8 et 38,6% de parts de marché dans le textile et l'habillement en 2013), suivie de l'UE (23,6 et 25,6%) et de l'Inde (6,2 et 3,7%). Cette dernière est le pays ayant connu la croissance la plus forte en 2013 (près de 23%), dépassant

⁴⁹ L'eutrophisation est la détérioration d'un écosystème aquatique par la prolifération de certains végétaux, en particulier des algues planctoniques. La cause peut être le rejet d'origine anthropique de nitrates (engrais azotés par exemple), de phosphates (lessives par exemples) et de matières organiques.

⁵⁰ On estime les émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation de produits en coton à 220 millions de tonnes de CO₂eq. La fabrication, la distribution et la consommation sont les étapes du cycle de vie responsables de la majorité de ces émissions. La production de coton est néanmoins responsable d'environ 12% du total. Selon une analyse de cycle de vie, 1 tonne de fibre de coton conventionnel émettrait 1.8 tonnes de CO₂eq. [Source : International Trade Center. 2011. Cotton and climate change : impacts and options to mitigate and adapt.](#)

⁵¹ Selon la classification du système harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), les produits textiles couvrent tous les fils, tissus, textiles d'intérieur, tapis et tissus industriels, qu'ils soient d'origine naturelle ou synthétique. Le secteur de l'habillement comprend lui tous les vêtements et accessoires de mode, divisés en deux catégories selon que le tissu est tricoté ou tissé. [Source : European Commission. February 2011. The textile and clothing sector and EU trade policy.](#)

⁵² [Fashion Revolution. December 2015. It's time for a fashion revolution.](#)

⁵³ [WTO. 2014. International Trade Statistics.](#)

⁵⁴ [CCC. 2014. Living wage in Asia.](#)

l'Allemagne et l'Italie⁵⁵. Pour beaucoup de pays, le secteur représente une source majeure de devises. L'habillement totalisait ainsi 80,7% des exportations du Bangladesh en 2013. En matière d'importations, l'UE est le plus gros importateur de vêtements (38% en 2013), suivie des Etats-Unis (19%)⁵⁶.

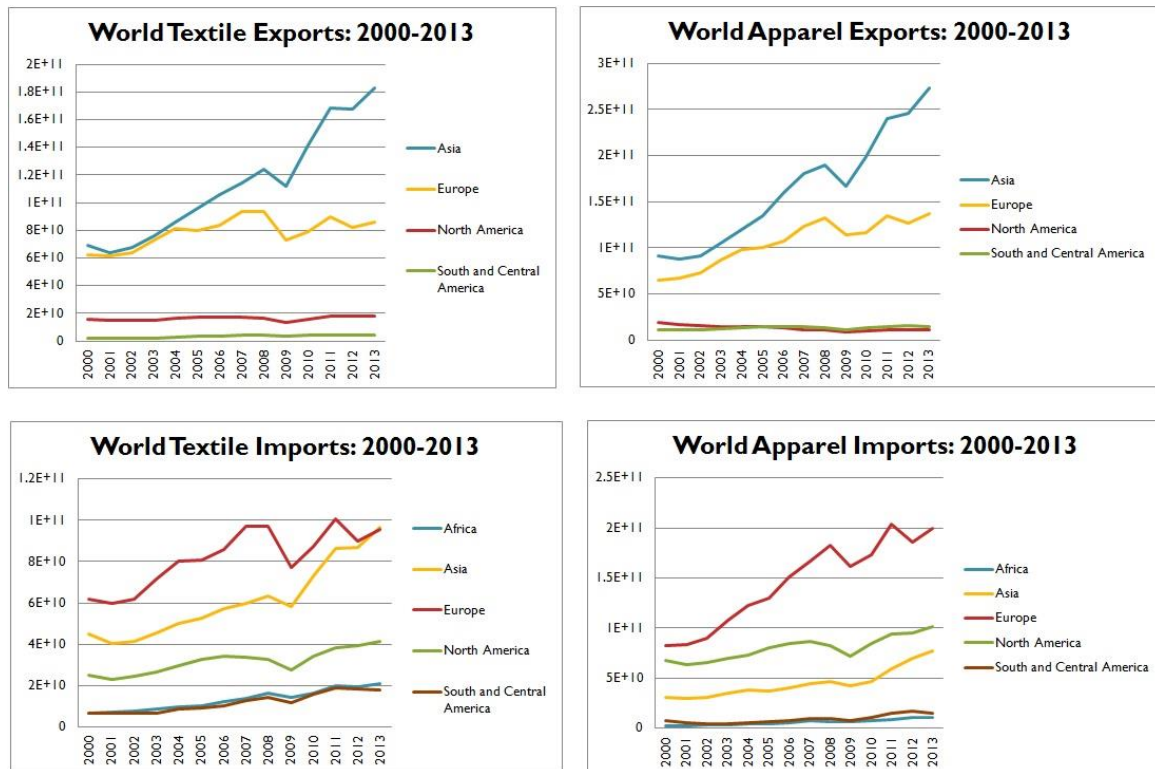


Figure 5. Evolution des importations / exportations de textile et d'habillement dans le monde entre 2000 et 2013⁵⁷

Schématiquement, le secteur est donc caractérisé par une nette domination de l'Asie en ce qui concerne la production (Chine, Inde, Bangladesh, Vietnam, etc.), tandis que la conception, la distribution et la consommation se situent principalement dans les pays occidentaux. Cette situation n'est bien sûr pas spécifique à l'habillement ou au textile. Comme pour la plupart des produits manufacturés, la mondialisation économique a entraîné la **décomposition des étapes de production** en différents zones géographiques, en fonction de leurs avantages comparatifs⁵⁸. Le résultat est une ligne d'assemblage globale, éparpillée et hautement flexible⁵⁹. De ce point de vue, l'Asie a très tôt constitué un véritable eldorado pour les marques et distributeurs. L'ouverture dans les années 80-90 des économies communistes de Chine et d'Asie du Sud-Est leur a notamment fourni des millions de travailleurs faiblement payés et protégés (ex. absence de sécurité sociale)⁶⁰. Ce « dumping social » est caractéristique du secteur de la confection, très intensif en travail mais requérant peu de

⁵⁵ [The Times of India. 03/06/2014. India overtakes Germany and Italy, is new world n°2 in textile exports.](#)

⁵⁶ [WTO. 2014. International Trade Statistics.](#)

⁵⁷ [Global Apparel & Textile Trade and Sourcing.](#) Consulté le 15/03/2016.

⁵⁸ [Mayer F., Pickles J. June 2010. Re-embedding governance: global apparel value chains and decent work. Capturing The Gains.](#)

⁵⁹ Carr M., Chen A.M., Tate J. 2000. Globalization and home-based workers. *Feminist economics* 6(3), p. 123-142.

⁶⁰ D'après une recherche de Werner International, les cinq pays ayant les coûts horaires de main-d'œuvre les plus bas dans l'industrie textile sont le Pakistan, l'Inde, l'Albanie, le Vietnam et l'Indonésie. Source : [French national contact point. December 2013. Ncp report on implementation of the OECD guidelines In the textile and clothing sector, following a referral from Nicole Bricq, Minister of Foreign Trade.](#)

ressources en capital, technologie ou main-d'œuvre qualifiée (et donc facilement délocalisable)⁶¹. L'industrie textile est d'ailleurs souvent le premier choix des PED souhaitant rapidement s'insérer dans le marché mondial et financer, via les recettes d'exportation, leur processus de développement⁶². Si l'Asie domine les étapes intermédiaires des chaînes, il serait cependant faux de croire que les mauvaises conditions de travail concernent uniquement ce continent. Dans son rapport « *Stitched up* », l'ONG Clean Clothes Campaign démontre ainsi comment les marques européennes utilisent l'Europe de l'Est et la Turquie⁶³ comme un jardin de production à bas coût⁶⁴, de même que l'Afrique de l'Est (ex. H&M en Ethiopie⁶⁵). La variable « coût du travail » ne constitue cependant pas le seul avantage comparatif : approvisionnement local en matières premières, présence d'infrastructures de qualité (ex. transport), législation fiscale, proximité géographique, etc., entrent également en jeu⁶⁶. A l'heure de la « fast fashion », synonyme de délais de livraison de plus en plus courts⁶⁷, l'atout géographique est en particulier un important facteur de compétitivité pour les pays proches des principales zones de consommation (ex. Turquie, Maroc, Tunisie ou l'Egypte pour les exportations vers l'UE ; Mexique ou Nicaragua pour les Etats-Unis)⁶⁸. La société espagnole Inditex, propriétaire entre autres des marques Zara et Pull&Bear, est l'archétype de ce modèle alternatif d'approvisionnement dit « de proximité » (55-60% de sa production provient d'Espagne, du Portugal et du Maroc)⁶⁹.

Un facteur ayant considérablement impacté et accéléré le processus de délocalisation est le **démantèlement de l'Accord multifibres (AMF)**. Instauré dans le cadre du GATT, cet accord a protégé pendant 30 ans l'industrie de l'habillement des pays développés, via un système de quotas d'importations. Avec l'entrée en vigueur de l'OMC en 1994, un nouvel accord le remplace, l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV). L'ATV a graduellement éliminé les quotas, jusqu'à leur disparition complète en 2005. Le secteur est depuis soumis aux règles générales de l'OMC, laissant libre cours à une course à la compétitivité entre PED. Résultat, les plus compétitifs, notamment ceux capables d'intégrer toutes les étapes de production sur leur territoire, ont rapidement gagné

⁶¹ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁶² La Grande-Bretagne et les États-Unis ont connu un tel processus au début du XIX^{ème} siècle, le Japon dans la première moitié du XX^{ème} et les dragons asiatiques (Hong Kong, Corée du Sud, Taiwan) dans les années 1950. Source : Palpacuer F., Gibbon P., Thomsen L. March 2005. New challenges for developing country suppliers in global clothing chains: a comparative European perspective. World Development. Vol. 33(3), p. 409–430.

⁶³ La région de Batman dans le sud-est de la Turquie s'auto-proclame elle-même comme « moins chère que la Chine ».

Source : [CTB. 2014. Made in Misery : Ethics in the garment industry after Rana Plaza.](#)

⁶⁴ Selon ce rapport datant de 2014, une vingtaine de marques européennes de prêt-à-porter (dont H&M, Benetton, Zara et Dolce&Gabbana) s'approvisionnent régulièrement dans une dizaine de pays est-européens (Turquie, Géorgie, Bulgarie, Roumanie, Macédoine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Slovaquie). Les coûts de production de ces pays sont imbattables (inférieurs à ceux de la Chine par exemple), car y règnent de très faibles salaires minimums légaux (nettement plus bas que le seuil de pauvreté) et de nombreuses heures supplémentaires. Source : [Clean Clothes Campaign. 2014. Stitched up : poverty wages for garment workers in Eastern Europe and Turkey.](#)

⁶⁵ [Le Monde. 20/08/2013. L'Asie devient trop chère pour H&M, qui se tourne vers l'Afrique.](#)

⁶⁶ Outre des coûts salariaux (jusqu'il y a peu) parmi les plus faibles au monde, le succès de la Chine s'explique également par d'excellentes chaînes logistiques (coordination des différentes unités de production, souvent directement par des entreprises occidentales) ainsi que l'abondance de « clusters » spécialisés. Plus de 80% des exportations chinoises proviennent ainsi de 38 clusters textiles et 48 clusters d'habillement. Quelques exemples de ces clusters (principalement situés dans 4 régions, toutes sur la côte chinoise) : cluster des vêtements d'enfants à Zhili, confection et exportation à Pinghu, vêtement de loisir et de sport à Shaxi, denim à Xintang. Source : [Reille C. 2008. Stratégie textile habillement.](#)

⁶⁷ Les collections des grandes marques sont aujourd'hui renouvelées de manière quasi continue, parfois en moins de deux semaines. Certaines marques offrent ainsi jusqu'à 20 collections par an à leurs clients. Source : [ILO. 2014. Wages and working hours in the textiles, clothing, leather and footwear industries.](#)

⁶⁸ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁶⁹ [SOMO. May 2015. From moral responsibility to legal liability? Modern day slavery conditions in the global garment supply chain and the need to strengthen regulatory frameworks : The case of Inditex-Zara in Brazil.](#)

d'énormes parts de marché. Huit ans après la fin de l'AMF, la Chine avait ainsi conquis 12% des exportations mondiales d'habillement (de 27% en 2005 à 39% en 2013). Cette croissance s'est faite au détriment principalement des pays développés, via une désindustrialisation massive ayant entraîné d'importantes pertes d'emplois⁷⁰, mais aussi d'autres PED, qui bénéficiaient auparavant d'un accès protégé aux marchés (ex. Ile Maurice, Cambodge, Bangladesh). Nombre de ces pays ont réagi en assouplissant leur droit du travail, le seul facteur de compétitivité à leur portée à court terme. Exemples : le Bangladesh a haussé en 2005 le nombre d'heures supplémentaires autorisées et abaissé les limites du travail des femmes la nuit ; les Philippines ont supprimé la loi sur les salaires minimums dans l'industrie textile⁷¹. A noter cependant que dans cette ère « post-AMF », des schémas d'accès préférentiels et systèmes d'aide au commerce ont été mis en place, entre autres au sein des accords commerciaux bilatéraux avec les pays les moins avancés. Exemples : « African growth and opportunity act » entre les USA et certains pays africains ou système de préférences généralisées (SPG) dans le cas de l'UE⁷².

Les **zones franches d'exportation** (ZFE) constituent sans doute l'extrême de cette course au « moins-disant social », symptomatique de la mondialisation. Ces zones sont des enclaves industrielles bénéficiant d'une série d'avantages, telles l'exonération de droits de douane ou d'impôts sur les sociétés, la simplification administrative, une faible législation du travail, etc. Egalement connues sous le pseudonyme de Maquiladoras au Mexique⁷³, leur nombre a explosé depuis vingt ans. On en comptait ainsi 1735 en 2008, réparties dans 133 pays, les principales se situant en Asie (la Chine en totalisait 213 à elle seule cette même année). Même si elles peuvent être source de création d'emplois et de devises, ces zones se caractérisent le plus souvent par une exploitation massive des travailleurs⁷⁴.

En matière de **gouvernance**, les principaux bénéficiaires mais aussi responsables du dumping social qui caractérise les chaînes d'habillement / textile sont les marques et les distributeurs. Peu nombreux et concentrés, ils peuvent imposer à une multitude de fournisseurs (eux nombreux et généralement de faible taille) des conditions en matière de prix, délais et paiements de plus en plus déconnectées des réalités de la production (figure 6)⁷⁵. L'exemple peut être le plus couramment donné est celui de la décomposition du prix d'un tee-shirt, qui montre combien le travailleur est la principale victime de ces rapports de pouvoir (figure 7). Le fréquent recours à la sous-traitance transmet et amplifie la pression vers l'aval de la chaîne, tout en rendant cette dernière encore plus opaque et complexe à tracer.

⁷⁰ D'après la Commission européenne, l'industrie textile de l'UE aurait perdu la moitié de ses emplois en 10 ans, pour atteindre 2.3 millions de travailleurs en 2009. Source : [European Commission. February 2011. The textile and clothing sector and EU trade policy.](#)

⁷¹ [Collectif Ethique sur l'étiquette. Accord-multifibres.](#)

⁷² Les GSP sont des préférences commerciales non-réciproques et positivement discriminatoires à l'attention des PED. Elles incluent l'initiative spéciale pour le développement durable et la bonne gouvernance (SPG+), ainsi que l'arrangement spécial pour les pays les moins avancés « Tout Sauf les Armes » (SPG-TSA). Voir également : [Veillard P. 2015. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le commerce \(sans jamais oser le demander\). Analyse Oxfam-Magasins du Monde.](#)

⁷³ Les Maquiladoras sont principalement des filiales de firmes étrangères installées le long de la frontière nord du Mexique. Elles bénéficient d'exonérations fiscales à l'importation de pièces / matières premières pour assembler et exporter des produits finaux simples et à faible valeur ajoutée. Source : [Villavicencio D. 2004. Les « Maquiladoras » de la frontière nord du Mexique et la création de réseaux binationaux d'innovation. Innovations 1\(19\), p.143-161.](#)

⁷⁴ [Le Monde. 20/12/2010. Atlas mondial des zones franches.](#)

⁷⁵ Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud : étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

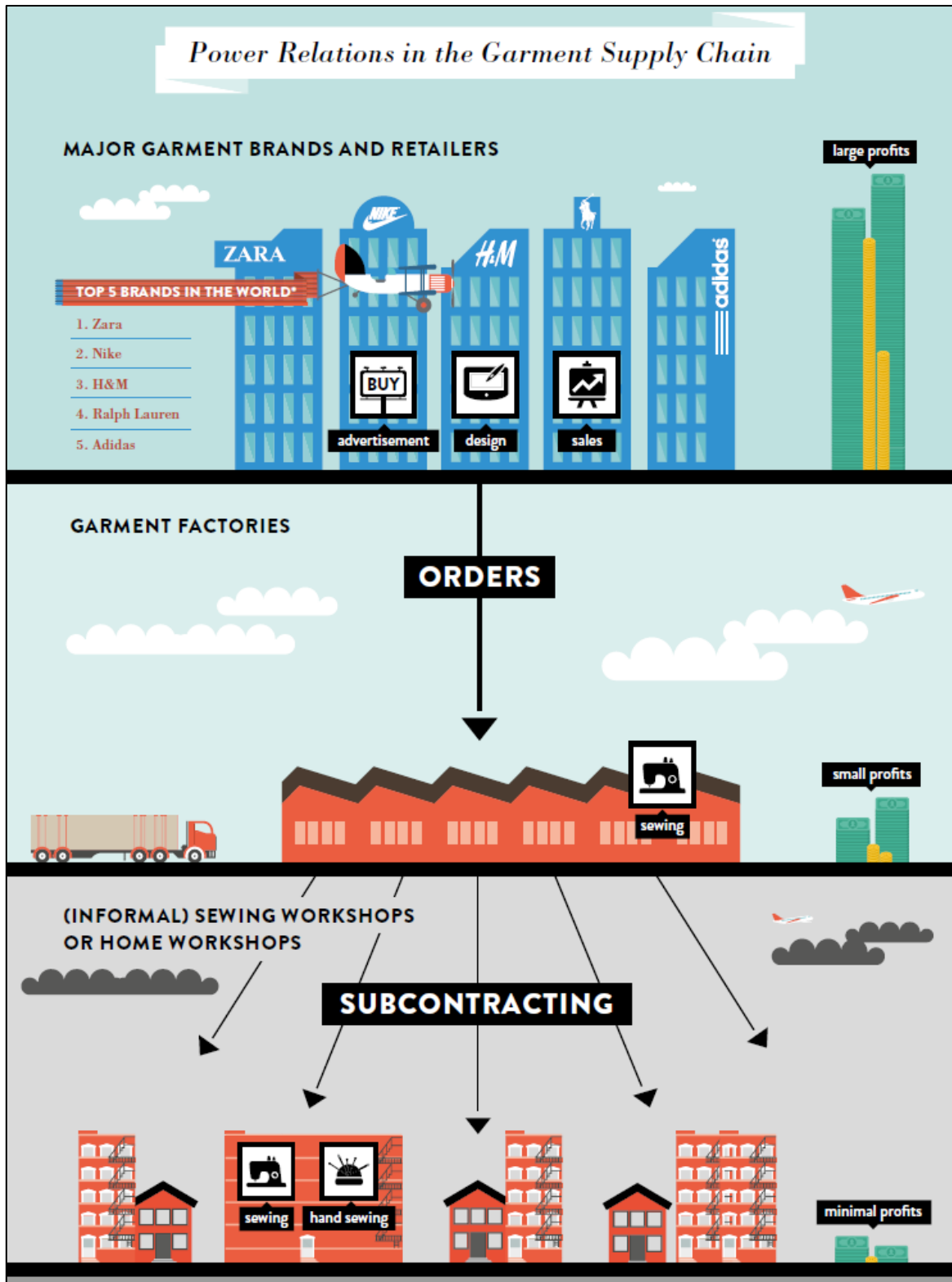


Figure 6. Relations de pouvoir au sein des chaînes d’approvisionnement textiles⁷⁶

⁷⁶ [SOMO. May 2015. From moral responsibility to legal liability ?](#)

Pour l'économiste G. Gereffi, le contrôle de ces chaînes (« buy driven ») par les acheteurs provient de la simplicité des informations à échanger⁷⁷. Essentiellement marchandes (prix d'achat, échéances, quantités et modèles à produire), elles sont faciles à codifier. Les coûts de surveillance et les risques associés à des changements de fournisseurs sont donc plus faibles que dans des chaînes aux produits plus complexes (ex. automobile, aéronautique), ce qui permet de faire jouer la concurrence beaucoup plus facilement. A noter cependant que certains de ces fournisseurs sont devenus d'énormes sociétés transnationales, véritables « tigres » de la confection, ce qui rééquilibre quelque peu le rapport de force en leur faveur⁷⁸.

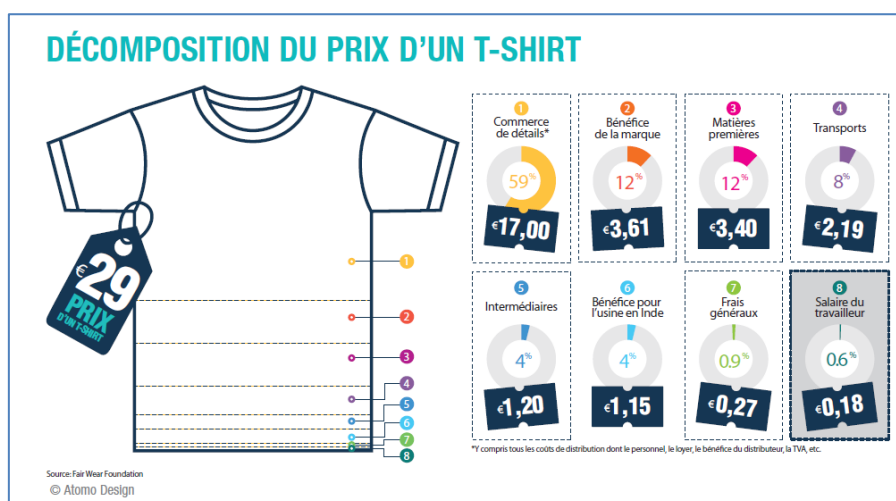


Figure 7. Décomposition du prix d'un tee-shirt⁷⁹

En résumé, la gouvernance des chaînes d'habillement / textile est donc caractérisée par une forte concentration de pouvoir en amont, ce qui entraîne des comportements d'approvisionnement « prédateurs » et d'innombrables violations des droits humains le long de ses différents maillons (des fournisseurs de premier rang et sous-traitants, jusque aux étapes de production des matières premières telles que le coton).

Enfin, comme déjà évoqué, le **manque de transparence et de traçabilité**⁸⁰ est une autre spécificité des chaînes textiles qui a *in fine* un fort impact sur les conditions de travail dans les usines. Difficile en effet de résoudre et de remédier à d'éventuelles violations du droit du travail sans information sur les sources de production et sans suivi / accès aux usines. Malgré les revendications croissantes de la société civile et du grand public, moins d'un quart des marques publieraient la liste de leurs fournisseurs de premier rang d'après certaines études⁸¹. De fait, la moitié d'entre elles ne les connaissent même pas puisqu'elles font appel à des entreprises spécialisées dans

⁷⁷ Gereffi G., Humphrey J., Sturgeon T. 2005. [The governance of global value chain. Review of International Political Economy, 12\(1\), p. 78-104.](#)

⁷⁸ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

⁷⁹ [achACT. Juin 2014. Devenez achACTEURS! Que font marques et enseignes de mode pour garantir un salaire vital à celles et ceux qui fabriquent leurs vêtements?](#)

⁸⁰ On peut définir la traçabilité comme le niveau de compréhension d'une société de ses chaînes d'approvisionnement. La transparence concerne elle la mesure dans laquelle elle rend ces informations disponibles publiquement.

⁸¹ Une étude de *Baptist World Aid Australia* indiquait ainsi qu'en 2014, sur 214 marques présentes sur le marché australien, seules 20% publiaient la liste de leurs fournisseurs de premier rang. Une autre étude de l'organisation *Rank a Brand* indiquait elle 7% de publications, sur un total de 350 marques présentes sur les marchés allemand et hollandais. Source : [Baptist World Aid Australia. 16/04/2015. The truth behind the barcode. The Australian Fashion Report 2015.](#)

l'approvisionnement textile, qui elles-mêmes ne fournissent que rarement ce type d'information⁸². La qualité de l'information serait de plus très variable : parfois simplement le nom ou la localisation des usines, souvent des rapports RSE (édulcorés), plus rarement le résultat d'audits (voir plus bas l'évaluation détaillée des standards du secteur de l'habillement).

2.3.2 Impacts sociaux

En 2014, l'OIT estimait que l'industrie du vêtement et du textile employait de 60 à 75 millions de personnes dans le monde, dont une grande majorité (environ 3/4) de femmes⁸³. A titre de comparaison, cette industrie n'employait encore que ca. 20-25 millions de travailleurs au début des années 2000⁸⁴. Elle présente donc un **grand potentiel de création d'emplois** (en particulier non qualifiés), tout en constituant, comme on l'a vu, une première étape dans le processus d'industrialisation de nombreux pays. Mais en pratique, cette industrie se révèle souvent aussi un vecteur de dégradation des conditions de vie et de travail des populations, en particulier dans les situations de travail informel⁸⁵. Comme expliqué plus haut, ce nivellement par le bas des conditions de travail est provoqué par une combinaison de facteurs interconnectés : culture de la surconsommation et de la « fast fashion », opacité et complexité des chaînes, asymétrie de pouvoir entre les acteurs, course à la compétitivité économique entre différents pays pour accueillir les multinationales de l'habillement (ex. zones franches), course synonyme de dérégulation généralisée, comme l'a illustré la fin de l'AMF au niveau international, etc.

Si ces impacts se déclinent dans de nombreux domaines, l'intense émoi suscité par l'accident du Rana Plaza en 2013 ont fait des **conditions de travail et de sécurité** l'une des priorités du secteur. Suite au drame, 3660 usines avaient été inspectées au Bangladesh fin 2015, résultant en la fermeture de 37 d'entre elles⁸⁶. Ce simple chiffre démontre le niveau général de délabrement des bâtiments et la jungle réglementaire dans laquelle ils ont pu être construits⁸⁷. Le problème est cependant loin d'être spécifique au pays, le Rana Plaza n'étant que le dernier d'une longue série d'accidents dans cette industrie⁸⁸. De manière plus générale, les travailleurs du secteur travaillent souvent dans des environnements insalubres combinant chaleur, bruit, manque d'éclairage et mauvaise ventilation (cf. particules en suspension). De plus, les normes minimales de sécurité ne sont fréquemment pas respectées (ex. manque d'accessibilité des issues de secours, dispositions anti-incendie obsolètes,

⁸² Ces sous-traitants (ex. The Supply System, Zegna, HRX), complètement inconnus du grand public, représentent une grande proportion du marché de l'habillement. La société Li&Fung, avec un chiffre d'affaires de €10 milliards, couvre par exemple près de 40% du marché américain.

⁸³ Globalement, les femmes représenteraient en moyenne 68% de la main-d'œuvre dans l'industrie de l'habillement et 45% dans le textile. Mais la variabilité par pays est très grande, certains employant davantage de femmes. Exemples : 85% au Bangladesh ou 90% au Cambodge. Source : [ILO. 2014. Wages and working hours in the textiles, clothing, leather and footwear industries.](#)

⁸⁴ [Allwood J. et al. 2006. Well dressed? The present and future sustainability of clothing and textiles in the United Kingdom. University of Cambridge Institute for Manufacturing.](#)

⁸⁵ [ILO. 2014. Wages and working hours in the textiles, clothing, leather and footwear industries.](#)

⁸⁶ [Altermondes. 17/03/2016. Bangladesh : répression anti-syndicale dans le secteur de la confection.](#)

⁸⁷ A titre d'exemple, le dernier rapport de l'Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh (voir chapitre 3) faisait état en mars 2016 de l'exclusion d'une douzaine d'usines, sur un total de 1661 inspectées. Les raisons de ces exclusions incluaient : le refus d'évacuer temporairement une usine; l'absence de progrès dans la finalisation des plans d'actions correctifs ou dans l'exécution des travaux de sécurisation requis; le refus de régler les plaintes des travailleurs sur les questions de sécurité; le manque de coopération avec les inspecteurs. A noter que ces exclusions ne concernent que les marques signataires de l'accord (environ 200 à l'heure actuelle), ce qui signifie que les fournisseurs concernés peuvent continuer leurs activités avec d'autres marques. Source : [Accord on fire and building safety in Bangladesh. 09/03/2016. Quarterly Update March 2016.](#)

⁸⁸ Voir liste non exhaustive d'accidents en note de bas de page introductive.

absence de trousse de premiers soins ou de protections telles que masques ou gants, etc.). Les secteurs les plus dangereux sont la teinture et le blanchiment (exposition quotidienne à divers produits toxiques), ainsi que le sablage des jeans⁸⁹ (responsables de nombreuses maladies respiratoires).



Les décombres de l'usine Tazreen Fashions à Dhaka au Bangladesh (incendie ayant entraîné 112 morts et plus de 200 blessés le 24 novembre 2012)

Un autre des aspects les plus problématiques de cette industrie concerne les salaires, qui, dans la plupart des pays producteurs, sont assez, voire très éloignés du **salaire vital** (voir encadré et figure 8). Le salaire minimum au Bangladesh est par exemple égal à 5300 taka (€50) par mois, ce qui en fait l'un des pays les plus « cheap » au monde⁹⁰. Des salaires aussi faibles ont de nombreuses conséquences sur les conditions de vie des travailleurs (mauvaise nutrition, logements précaires et insalubres, fatigue chronique, etc.)⁹¹. C'est particulièrement vrai chez les femmes, qui doivent généralement s'occuper en plus de la majorité du travail domestique. Un cas emblématique est le Cambodge, qui a récemment été confronté à une série d'évanouissements de travailleuses sur leur lieu de travail. Du fait de leur faible salaire, elles n'ingèrent en moyenne que l'équivalent de 1600 calories par jour, alors que le minimum nécessaire pour ce type de travail est évalué à 3000⁹².

Afin de compenser la faiblesse des salaires, les ouvriers de la confection se retrouvent souvent à prêter un très grand nombre d'**heures supplémentaires**, en particulier durant les périodes de pointe (jusqu'à 16 heures de travail par jour)⁹³. Une étude multi-pays datant de 2011 a ainsi démontré que, dans les usines d'habillement échantillonnées, les ouvriers travaillaient en moyenne 71 heures par

⁸⁹ [CCC. March 2012. Deadly denim. Sandblasting in the Bangladesh garment industry.](#)

⁹⁰ A titre de comparaison, les salaires minimum légaux au Sri Lanka, au Cambodge, en Inde (région Gurgaon) et en Chine étaient en 2014 respectivement égaux à €52, €73, €76 et €188. Source : [CCC. 2014. Living wage in Asia.](#)

⁹¹ Autre exemple, la Birmanie, nouvel eldorado de l'industrie de l'habillement. En septembre 2015, le salaire minimum y a été augmenté à €76 par mois. Pour un travail de 6 jours sur 7 et une moyenne de 10,5 heures d'heures supplémentaires par mois, Oxfam a calculé que le salaire mensuel final était en moyenne égal à €90, un niveau qui reste largement insuffisant pour couvrir les dépenses les plus basiques (nourriture, logement, médicaments, transport, etc.) des travailleuses et de leurs familles. Source : [Oxfam International. December 2015. Made in Myanmar: Entrenched poverty or decent jobs for garment workers? Oxfam briefing paper 209.](#)

⁹² [CTB. 2014. Made in Misery : Ethics in the garment industry after Rana Plaza.](#)

⁹³ [CCC. 2015. Facts on the global garment industry.](#)

semaine (76h pour le Bangladesh et le Pakistan) et dans 66% des cas, plus de six jours par semaine⁹⁴. Ce recours massif aux heures supplémentaires (généralement sous-payées) est dû notamment aux fluctuations de la demande et aux délais de livraison de plus en plus courts (cf. « fast fashion »), qui poussent de nombreux fournisseurs à garder un faible nombre d'employés qualifiés plutôt qu'une base régulière de travailleurs⁹⁵.

Salaire vital⁹⁶

Actuellement, il n'existe pas de définition / méthodologie officielle et universellement reconnue du salaire vital. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH – Art 23.3) définit un salaire minimum vital comme « *une rémunération gagnée par un travailleur en une durée normale de travail, qui couvre les besoins essentiels du travailleur et de sa famille (se loger, se nourrir, se vêtir se soigner, accéder à l'éducation) et lui procure un revenu discrétionnaire⁹⁷ qu'il peut éventuellement épargner* »⁹⁸. D'autres acteurs (e.g. multinationales et gouvernements) privilégient une approche plus restrictive, ne prenant pas en compte les besoins familiaux (salaire pour un individu uniquement) et le revenu discrétionnaire (besoins essentiels uniquement). Si elle est plus large, la définition de la DUDH se révèle plus complexe à opérationnaliser car plus qualitative. Il est impossible de définir un salaire vital universel, de par la grande variabilité des niveaux de vie entre pays (et même au sein d'un pays). Les inégalités régionales sont par exemple très fortes en Inde, comme entre l'état d'Himachal Pradesh et l'état attenant d'Uttar Pradesh (respectivement 2% et 25% de la population sous le seuil de pauvreté)⁹⁹. Le salaire vital ne doit pas être confondu avec le salaire minimum légal, lui spécifique à la législation de chaque pays / région et le plus souvent inférieur au salaire vital¹⁰⁰.

Ces formes d'exploitation des travailleurs sont également liées à la faiblesse ou à l'**absence de contractualisation de la relation employeur – employé**, elle-même permise par l'abondance de main d'œuvre vulnérable et corvéable à souhait (migrants, jeunes femmes, etc.). Les contrats temporaires ou à temps partiel, le travail informel, contractuel ou à la maison (voir définitions en encadré), extrêmement courants dans le secteur, permettent à l'employeur d'éviter les coûts liés aux avantages sociaux des employés permanents (congrés payés, assurance, congé de maternité, sécurité sociale, etc.). L'absence de contrats signifie également que les victimes d'accidents industriels ou leurs familles ne peuvent réclamer de compensation puisqu'ils ne sont pas officiellement enregistrés¹⁰¹. Bien qu'extrêmement difficile à estimer, la proportion de travailleurs à domicile effectuant un travail rémunéré (généralement à la pièce) pour les entreprises de l'habillement ou leurs intermédiaires serait très élevée (des auteurs telle M. Chen parlaient dans les années 2000 de 60%, sur l'ensemble de l'Asie et de l'Amérique latine)¹⁰². Rien qu'au Bangladesh, leur nombre serait de plusieurs centaines de milliers, essentiellement en milieu rural¹⁰³.

⁹⁴ Cette étude montre également que les périodes légales de repos et de récupération, y compris le repos hebdomadaire et les congés annuels payés, ne sont souvent pas respectées. Source : [Vaughan-Whitehead D. October 2011. How 'fair' are wage practices along the supply chain? Global assessment in 2010-11.](#)

⁹⁵ Plus de 60% des entreprises étudiées sous-payent les heures supplémentaires en comparaison avec la législation locale (par ailleurs souvent peu exigeante). Source : [Vaughan-Whitehead D. October 2011. How 'fair' are wage practices along the supply chain? Global assessment in 2010-11.](#)

⁹⁶ [Behets Wydemans E. Avril 2014. Salaire vital versus salaire équitable. Analyse Oxfam-Magsins du Monde.](#)

⁹⁷ Un revenu discrétionnaire est une partie du salaire qui peut être consacrée à des dépenses qui, dans une classe sociale déterminée, ne sont pas considérées comme essentielles.

⁹⁸ Conventions 95 et 131 de l'OIT, Recommandations 131 et 135 de l'OIT et Article 23 de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

⁹⁹ [Leal N., Veillard P. Février 2013. Prix et salaires équitables : une perspective européenne. Analyse Oxfam-Magsins du Monde.](#)

¹⁰⁰ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

¹⁰¹ [European Parliament. August 2014. Workers' conditions in the textile and clothing sector : just an Asian affair? Issues at stake after the Rana Plaza tragedy.](#)

¹⁰² [Wiego. Garment Workers.](#) Consulted on 09/12/2015.

¹⁰³ [Wiego. April 2014. Home-based workers in Bangladesh: statistics and trends. Statistical brief n°. 12.](#)

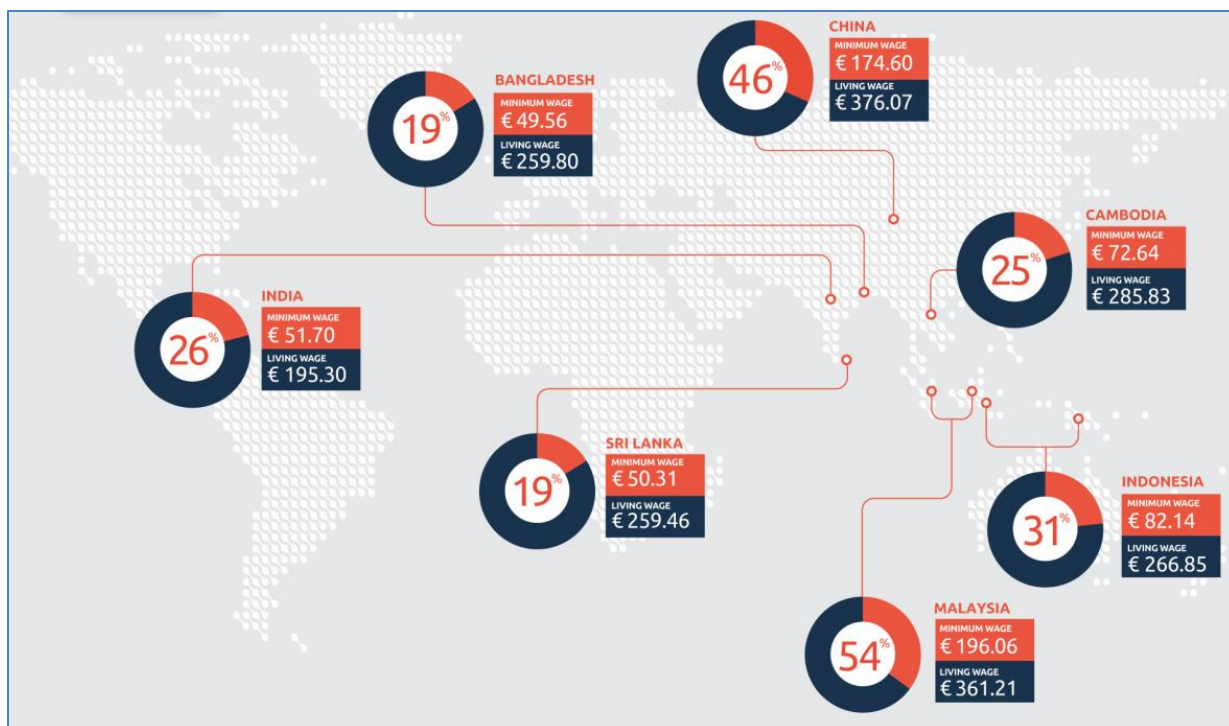


Figure 8. Salaire minimum vs. salaire vital dans les principaux pays asiatiques exportateurs de produits textiles¹⁰⁴

Les migrants sont parmi les populations les plus exposées à ces formes d'exploitation et de **discrimination**. Exemple à Mae Sot en Thaïlande, à la frontière avec la Birmanie : une série de sous-traitants de l'industrie du vêtement thaïlandaise s'y est installée dès la fin des années 90 pour pouvoir embaucher et exploiter des travailleurs birmans migrants. Payés nettement en dessous du salaire minimum, la plupart sont sans papiers (ou bien ont leurs documents retenus par leur employeur), ce qui limite leurs capacités de déplacement et les place en situation de grande vulnérabilité¹⁰⁵.

Les femmes constituent une autre sous-catégorie de population particulièrement fragile. Même si certains auteurs soutiennent le caractère intégrateur et autonomisant du travail rémunéré fourni par l'industrie textile¹⁰⁶, on ne peut que constater les profondes **inégalités hommes – femmes** qui y règnent. Considérées comme plus dociles et flexibles, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, ont moins de perspectives de promotion et doivent faire face à de nombreuses formes d'harcèlement moral ou sexuel. Les autres populations discriminées incluent les personnes non éduquées ou en manque de qualification, les minorités ethniques ou encore les castes inférieures en Inde¹⁰⁷.

¹⁰⁴ [Clean Clothes Campaign. 2014. Living wage in Asia.](#)

¹⁰⁵ Sur les 200 000 à 300 000 migrants travaillant dans la région de Mae Sot, seuls 30 000 disposeraient d'un permis de travail. Source : [CCC. 2014. Migrant workers in Thailand's garment factories.](#)

¹⁰⁶ Selon l'économiste Naila Kabeer, le travail dans l'industrie du vêtement a ainsi permis aux travailleuses Bangladaises d'obtenir une meilleure reconnaissance de leur contribution économique, d'être plus conscientes de leurs droits et d'avoir un état d'esprit plus critique que la majorité de leurs concitoyennes. Source : [Schultze E. 24/03/2015. Exploitation or emancipation? Women workers in the garment industry.](#)

¹⁰⁷ [Schultze E. 24/03/2015. Exploitation or emancipation? Women workers in the garment industry.](#)

Différentes catégories de travailleurs

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle, l'OIT caractérise le **travail informel** par « l'absence de cadre légal protecteur » et par un « degré élevé de vulnérabilité » (pas d'accès à la sécurité sociale et à la plupart des formes de protections du travail). L'OIT indique également que la frontière entre formalité et informalité peut être très poreuse, comme par exemple dans l'industrie de l'habillement : un travailleur informel peut être un sous-traitant travaillant en l'absence de cadre légal pour une usine formellement enregistrée ; ou bien un travailleur directement employé par cette même usine mais sans contrat¹⁰⁸.

Le **travailleur contractuel** (ou sous-traitant) est défini comme un travailleur employé par un tiers (individu ou entreprise / organisation), et non directement par la direction de l'usine où il travaille. Il peut être formel ou informel en fonction du contrat fourni par l'organisation qui l'emploie¹⁰⁹.

Un **travailleur à domicile** est un travailleur non-agricole effectuant un travail rémunérateur dans son propre logement ou des locaux / terrains adjacents. On peut distinguer 2 catégories :

- Il peut être un travailleur indépendant qui prend des risques entrepreneuriaux (e.g. investissements en capital, emprunts, achat de matériel et vente de produits finis). Cette sous-catégorie inclut des employeurs (i.e. qui emploient des travailleurs salariés), des indépendants à leur compte (i.e. qui n'emploient pas de travailleurs) et des travailleurs dans un cadre familial.
- Il peut également être un salarié ou un sous-traitant travaillant, dans son propre logement, pour une entreprise ou un autre sous-traitant. Il n'est généralement pas chargé de vendre le produit fini et est payé à la pièce. On lui fournit les matières premières mais il doit couvrir de nombreux autres coûts de production (équipement, transport, etc.).

Les deux catégories sont affectées par l'irrégularité ou l'annulation des commandes, l'absence d'approvisionnement fiable en matières premières, les retards de paiements et les rejets de marchandises.

Les sous-traitants travaillant à domicile fournissent leur propre espace de travail et ne sont pas directement supervisés par leur employeur, de sorte qu'ils sont parfois classés comme travailleurs indépendants. Mais d'un autre côté, ils sont dépendants de leur employeur pour les commandes, les matières premières et la vente de produits finis, ce qui les positionne parfois dans la catégorie travailleurs salariés dépendants. En réalité, ils occupent un statut intermédiaire entre le travailleur pleinement indépendant et l'employé salarié¹¹⁰.

S'il n'est pas aussi répandu que dans le secteur du coton, le **travail des enfants** existe également dans l'industrie textile, en particulier dans le secteur informel (petits ateliers de sous-traitance ou travail à domicile). Il est particulièrement répandu dans l'industrie du tapis, notamment dans la « Carpet Belt » de l'État Indien de l'Uttar Pradesh¹¹¹. Toujours en Inde, le système « Sumangali » est un cas extrême, combinant travail des enfants, travail forcé, trafic d'êtres humains et discrimination basée sur le sexe et la caste. Localisé essentiellement dans l'Etat du Tamil Nadu, ce système, proche de l'esclavage moderne, est basé sur l'emploi, dans les usines de filage et de confection, de jeunes filles dalits¹¹² provenant de régions rurales pauvres ou d'Etats avoisinants. Des agents locaux les y recrutent en leur promettant un bon salaire, assorti d'une prime à la fin du contrat si celui-ci est entièrement presté (généralement trois ans). Ce type de contrat est très attractif pour les parents,

¹⁰⁸ [ILO. 2002. Decent work and the informal economy.](#)

¹⁰⁹ [Chan M. November 2013. Contract labour in global garment supply chains. Key characteristics and recent trends.](#)

¹¹⁰ [Wiego. Home-based Workers.](#) Consulted on 09/12/2015.

¹¹¹ [Kara S. 2014. Slavery and child labor in India's hand-made carpet sector. FXB Center for health and human rights, Harvard school of public health.](#)

¹¹² Quatre Indiens sur cinq sont hindouistes, religion qui repose sur l'existence de castes. Si la Constitution indienne interdit toute discrimination basée sur la religion, le système des castes influence toujours considérablement les rapports sociaux. La société hindoue est divisée en 4 ordres principaux : les *Brahmanes* (prêtres), les *Kshatriyas* (guerriers), les *Vaishyas* (commerçants) et les *Shudras* (serviteurs). Les intouchables ou Dalits (« opprimés ») sont hors castes et occupent le plus bas échelon du système.

pour la plupart très pauvres, car il peut potentiellement couvrir tout ou partie de la dote¹¹³. Malheureusement, il se révèle souvent un leurre : les ouvrières doivent travailler de très longues journées, dans des conditions insalubres et avec très peu de liberté de mouvement (elles sont confinées dans des logements attenants aux usines). De plus, l'entièreté des salaires ne leur est pas toujours versée¹¹⁴. Dans cette même région du Tamil Nadu, on trouve également dans les petits ateliers ruraux de tissage de nombreux cas de servitude par la dette (une forme de travail forcé), en particulier au sein des travailleurs dalits¹¹⁵.



Travailleuse d'une filature de coton dans le Tamil Nadu, Inde

Un facteur expliquant ces différentes violations du droit du travail est l'**absence ou la faiblesse des libertés syndicales** dans nombre de pays producteurs. La Chine par exemple n'a pas ratifié les Conventions fondamentales de l'OIT relatives à la liberté syndicale (conventions 87 et 98 – voir encadré), tout comme la Thaïlande, le Laos, l'Inde¹¹⁶ et le Vietnam¹¹⁷. La loi chinoise reconnaît certes l'existence de syndicats mais uniquement ceux affiliés à la fédération nationale ACFTU¹¹⁸. Leur marge de manœuvre est d'autant plus réduite que la plupart sont constitués et présidés par les entreprises¹¹⁹. Plus généralement, les membres ou leaders syndicaux du secteur qui tentent de défendre leurs droits sont souvent licenciés de manière arbitraire, ou bien les grèves / manifestations interdites ou réprimées dans la violence. Exemple au Cambodge, où la répression en janvier 2014 de

¹¹³ Pour rappel, le principe de la dote est que les parents de la future mariée versent une somme convenue d'argent et/ou des cadeaux à la famille de leur futur gendre. Le système est encore très courant en Inde, en particulier dans le monde rural, malgré son interdiction par la loi.

¹¹⁴ [SOMO. March 2014. Fact Sheet. Child labour in the textile & garment industry. Focus on the role of buying companies.](#)

¹¹⁵ [Capturing the Gains. July 2013. Bonded labour in South Asia's textile industry : findings from the South Indian powerloom sector. Policy brief.](#)

¹¹⁶ Le pays n'a pas ratifié ces conventions mais le « trade union act » de 1926 reconnaît notamment le droit de s'affilier à un syndicat. Par ailleurs, au même titre que n'importe quel autre membre de l'OIT, l'Inde est liée par la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Source : Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton: des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

¹¹⁷ [ILO. Ratification of conventions.](#) Consulted on 18/12/2015.

¹¹⁸ All China Federation of Trade Unions.

¹¹⁹ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

manifestations pour une augmentation du salaire minimum légal a entraîné la mort de 3 ouvriers et de nombreux blessés¹²⁰. Même quand elle existe, la liberté d'association se révèle souvent illusoire, la plupart des travailleurs ne se syndiquant pas, par peur des licenciements¹²¹.

Le **travail des enfants**¹²² regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental. Il fait référence à des travaux:

- dangereux pour la santé et le développement physique, social ou mental des enfants ;
- qui compromettent leur éducation ;
- en les privant de toute scolarisation ;
- en les contraignant à abandonner prématurément l'école ;
- en les obligeant à accumuler des activités scolaires et professionnelles excessivement longues et trop pénibles pour eux.

Dans ses formes les plus extrêmes, le travail des enfants concerne les enfants réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des risques et des maladies graves, et/ou livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes agglomérations, souvent dès leur plus jeune âge.

Le **travail forcé**¹²³ est défini dans la convention n°29 de l'OIT comme « *tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré* ». De manière générale, le terme travail forcé inclut l'esclavage et les pratiques semblables à l'esclavage ainsi que le travail servile ou la servitude pour dette.

Plusieurs éléments, individuellement ou en conjonction, peuvent indiquer une situation de travail forcé :

- menaces ou blessures physiques ;
- restriction de mouvement et confinement sur le lieu de travail ou dans une zone limitée ;
- servitude pour dette, retenues sur salaire ou réduction excessive du salaire qui ne respectent pas les accords préalables ;
- rétention de passeports et de documents d'identité ;
- menace de dénonciation aux autorités, lorsque le travailleur a un statut d'immigration irrégulier.

2.3.3 Impacts environnementaux

L'essentiel des externalités environnementales de la production textile provient des étapes de lavage, blanchiment et teinture. Ces différentes étapes sont à la fois fortes consommatrices en eau et sources d'importants rejets polluants. De nombreux ateliers et usines de coloration en Inde, en Chine et au Bangladesh ont ainsi un historique bien documenté d'épuisement des réserves locales en eau et de pollution des rivières¹²⁴. De plus, les nombreux produits chimiques utilisés attaquent la peau et les voies respiratoires des ouvriers, qui, le plus souvent, ne portent ni masques ni gants de protection¹²⁵.

Au niveau mondial, 20% de la pollution d'eau douce serait liée au traitement et à la teinture du textile¹²⁶. Même si les données varient en fonction de la fibre, on estime qu'il faut en moyenne 100-150 litres d'eau pour traiter 1 kg de matière textile¹²⁷. Il faut cependant noter que les étapes les plus consommatrices en eau dans le cycle de vie d'un produit textile restent la production de coton et l'utilisation / l'entretien du produit par le consommateur. Exemple : les contributions à l'empreinte

¹²⁰ [Le Monde. 03/01/2014. Cambodge : trois morts lors de la répression d'une manifestation.](#)

¹²¹ [CCC. 2015. Facts on the global garment industry.](#)

¹²² [ILO. November 2008. Defining child labour : a review of the definitions of child labour in policy research.](#)

¹²³ [GTZ. 2014. Travail forcé et traite des personnes.](#)

¹²⁴ [Maxwell D., McAndrew L., Ryan J. August 2015. State of the apparel sector report – Water. Global leadership award in sustainable apparel.](#)

¹²⁵ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton : des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

¹²⁶ [Maxwell D., McAndrew L., Ryan J. August 2015. State of the apparel sector report – Water. Global leadership award in sustainable apparel.](#)

¹²⁷ [Allwood J. et al. 2006. Well dressed? The present and future sustainability of clothing and textiles in the United Kingdom. University of Cambridge Institute for Manufacturing.](#)

« eau » d'un jean Levis (total de 3800 litres d'eau) sont de 68% pour la production du coton, 23% pour la consommation et 6% pour la fabrication du tissu / vêtement¹²⁸.



Pollution par une usine de teinture dans la ville de Shenzhen en Chine du Sud

3. Initiatives globales de régulation des chaînes textiles

L'ensemble des externalités sociales et environnementales décrites dans le chapitre précédent semblent clairement indiquer un **déficit de gouvernance des chaînes de valeur textiles**. Dès la fin des années 70, les formes de régulation traditionnelles, essentiellement basées sur des normes et systèmes de contrôle au niveau national (code du travail, inspections, contrôle judiciaire, etc.), ont été dépassées par la vitesse des changements économiques induits par la mondialisation. ONG, syndicats, organisations de consommateurs, et même certaines entreprises, ont alors critiqué, souvent pour des raisons différentes, les processus opaques, la portée limitée et les faibles capacités de ces systèmes nationaux de réglementation (pour la plupart situés dans les PED)¹²⁹.

Différentes stratégies ont émergé au cours des ans pour tenter de remédier à ces lacunes : de la définition / implémentation de normes sociales de base au niveau international (ex. conventions fondamentales de l'OIT), à l'émergence de différentes formes d'autorégulation des multinationales, jusqu'aux tentatives d'intégration de clauses sociales et environnementales au sein des règles de l'OMC. Nous ne couvrirons pas dans ce chapitre l'ensemble des démarches entreprises, extrêmement nombreuses. L'idée est plutôt ici de dessiner les grandes tendances et de passer en revue les propositions les plus récentes, dans l'objectif de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les projets de textile équitable. Dans ce but, nous porterons successivement notre attention sur trois formes de gouvernance : les cadres publics de régulation, les initiatives volontaires du secteur privé (dont fait partie le commerce équitable mais qui sera couvert séparément dans le chapitre 4), et une forme plus récente d'instruments « hybrides » contraignants.

¹²⁸ [Levi Strauss & Co. 2015. The lifecycle of a jean. Understanding the environmental impact of a pair of Levi's 501 jeans.](#)

¹²⁹ O'Rourke D. 2003. Outsourcing regulation: analyzing nongovernmental systems of labor standards and monitoring. *The Policy Studies Journal*, 31(1).

3.1 Cadre public de régulation des chaînes textiles

3.1.1 Conventions de l'Organisation Internationale du Travail

Au niveau international, c'est l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** qui a historiquement permis les premières avancées majeures en matière de défense des droits des travailleurs. Créée en 1919 puis intégrée en 1946 au sein des Nations Unies, sa principale « valeur ajoutée » réside dans son travail normatif : les nombreuses conventions, normes et recommandations qu'elle formule sont de plus en plus reconnues par les gouvernements et institutions traitant de droit du travail, qu'elles soient publiques ou privées, aux niveaux international, national ou régional. Parmi les différentes conventions, huit sont qualifiées de fondamentales, car traitant de quatre droits essentiels : liberté syndicale, élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi (déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail)¹³⁰. Contrairement aux recommandations, les conventions de l'OIT sont en théorie contraignantes une fois ratifiées par les gouvernements (en réalité, il n'existe aucun moyen de sanctionner les Etats contrevenant à ces conventions)¹³¹. Le tableau 1 indique, parmi une sélection de pays clefs du secteur de l'habillement, lesquels ont ratifié quelle convention au sein des huit fondamentales.

Convention	Année	Sujet	Chine	Bangladesh	Inde	Pakistan	Vietnam	Cambodge
n°29	1930	travail forcé	x					
n°87	1948	liberté syndicale et la protection du droit syndical	x		x		x	
n°98	1949	droit d'organisation et de négociation collective	x		x		x	
n°100	1951	égalité de rémunération						
n°105	1957	abolition du travail forcé	x				x	
n°111	1958	discrimination (emploi et profession)						
n°138	1973	âge minimum		x	x			
n°182	1999	pires formes de travail des enfants			x			

Tableau 1. Ratification des conventions fondamentales de l'OIT par une sélection de pays clefs des secteurs textile / habillement¹³²

¹³⁰ Parmentier S., Bailly O. Décembre 2005. Coton: des vies sur le fil. Oxfam-Magasins du monde.

¹³¹ Dans le cadre de la déclaration de l'OIT de 1998, les Etats-membres ont cependant réaffirmé leur engagement à « respecter, promouvoir et réaliser de bonne foi » ces droits fondamentaux, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes. A noter qu'en 2015, l'OIT comptait 186 Etats-membres.

¹³² [European Parliament. August 2014. Workers' conditions in the textile and clothing sector: just an Asian affair? Issues at stake after the Rana Plaza tragedy.](#)

3.1.2 Traités internationaux sur les Droits de l'Homme

En matière de **droits de l'homme**, il existe quatre traités internationaux liés au droit du travail : le pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ; le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ; la convention relative aux droits de l'enfant (CRC) ; et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Encore une fois, ces traités ne sont contraignants que pour les États les ayant ratifiés. Même ainsi, il faut encore que ces pays aient ratifié le protocole facultatif à la convention respective pour qu'un mécanisme d'application soit enclenché. Parmi les principaux pays producteurs textiles, seuls les Philippines (PIDCP), le Cambodge (CEDAW) et la Thaïlande (CEDAW) ont ratifié certains protocoles. Le Laos, le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh ou la Chine n'ont pas de mécanismes d'application disponibles pour tous les traités précités¹³³.

3.1.3 Cadre des Nations Unies pour les entreprises et les Droits de l'Homme

Plus récemment, le **cadre des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme**, (aussi appelé cadre « protéger, respecter et réparer »), a constitué le point de départ de plusieurs initiatives de régulation du secteur de l'habillement. Elaboré en 2008 par le représentant spécial de l'ONU John Ruggie, ce cadre est une sorte de référence conceptuelle pour toutes les législations, les politiques RSE, les réglementations ou les traités ayant trait aux entreprises et aux droits humains. Il repose sur trois piliers :

- l'obligation incombant à l'État de *protéger* lorsque des tiers, y compris des sociétés, portent atteinte aux droits de l'homme;
- la responsabilité des entreprises de *respecter* les droits de l'homme;
- la nécessité d'améliorer l'accès des victimes de violations des droits de l'homme à des mesures de *réparation* effectives.



John Ruggie, représentant spécial de l'ONU sur les entreprises et droits humains, lors du vote de la résolution au Conseil des droits de l'homme le 16 juin 2011

¹³³ [CCC. 2015. Facts on the global garment industry.](#)

En juin 2011, le cadre Ruggie a été opérationnalisé sous la forme de 31 principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme¹³⁴. La principale avancée de ce cadre concerne les entreprises. Selon le principe de « diligence raisonnable », elles doivent identifier et prévenir les éventuelles violations en matière de droits humains liées à leurs activités. Si de telles violations sont repérées, elles doivent les atténuer et fournir des réparations aux victimes¹³⁵. Ces obligations concernent non seulement l'entreprise mais aussi l'ensemble de sa sphère d'influence, notamment ses filiales, ses fournisseurs et leurs sous-traitants¹³⁶. Comme l'indique Jean-Marc Caudron d'achAct, « suite à de nombreux compromis, le cadre Ruggie n'inclue pas de mécanisme de contrainte ». Malgré cette absence de contrainte juridique, « les Etats se sont engagés à le mettre en œuvre, ce qui fait qu'il a été qualifié de non-optionnel ». L'implémentation, effectuée dans chaque pays sous la forme d'un « Plan d'Action National » (PAN), présente des degrés d'avancement et d'exigence très divers¹³⁷ : parfois juste une liste de vœux pieux ou de mesures déjà réalisées, plus rarement un cadre légal permettant de poursuivre en justice des entreprises¹³⁸.

3.1.4 Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales

Parmi les nombreux instruments mis à jour à la lumière du cadre Ruggie¹³⁹, on retrouve les **lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales**. Formulées pour la première fois en 1976, ces lignes directrices sont, comme leur nom l'indique, des recommandations et normes de conduite à destination des multinationales¹⁴⁰. Les avancées récentes incluent l'intégration, dans la version 2011, du concept de diligence raisonnable mentionné plus haut. Même si ces lignes directrices ont un caractère essentiellement volontaire, les états membres de l'OCDE sont tenus de créer des « Points de Contact Nationaux » (PCN), organismes (non judiciaires) en charge entre autres de traiter les plaintes concernant les sociétés opérant à partir ou à l'intérieur du territoire national. Ils sont relativement complémentaires aux PAN du cadre Ruggie dans la mesure où ils traitent de cas plus spécifiques et concrets. Exemple : certains PCN, en partenariat avec des institutions comme l'OIT, ont travaillé à l'implémentation de lignes directrices spécifiques aux secteurs textile / habillement, en se

¹³⁴ [ONU. 21/03/2011. Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.](#)

¹³⁵ Selon une définition courante, la diligence raisonnable, ou « due diligence », est l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction, afin de se faire une idée précise de la situation d'une entreprise. Dans le cadre considéré ici, ce principe désigne divers processus continus et proactifs mis en place par l'entreprise afin d'identifier ses impacts négatifs réels ou potentiels, dans l'objectif de les éviter ou les atténuer. Les mesures doivent être proportionnelles au risque ou à la probabilité de préjudice ainsi qu'à la gravité de l'éventuel préjudice. La responsabilité consiste à faire face à toutes les incidences négatives. Cela nécessite des mesures de réparation qui peuvent notamment prendre la forme d'excuses, de garantie de non-répétition ou de paiement d'une indemnisation aux victimes. Source : [CSI. 03/07/2012. Cadre des Nations-Unies « Protéger, Respecter et Réparer » : Note d'information à l'intention des syndicalistes.](#)

¹³⁶ [Collectif Ethique sur l'Etiquette. Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains.](#) Consulté le 23/12/2015.

¹³⁷ Exemple, fin 2015, la Belgique en était toujours au stade de consultation des parties prenantes. Voir : [Commission Interdépartementale pour le développement durable. "Plan d'Action national Entreprises et Droits de l'Homme" & "Plan d'Action fédéral Responsabilité Sociétale".](#) Consulté le 23/12/2015.

¹³⁸ Une proposition de loi a par exemple récemment été soumise au parlement français par le groupe socialiste. Voir également : [Le Monde. 02/04/2015. Comment la loi veut responsabiliser les entreprises françaises.](#)

¹³⁹ Outre les lignes directrices de l'OCDE, on peut citer la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale, ainsi que les lignes directrices pour le reporting développement durable du GRI (Global Reporting Initiative). Source : [CSI. 03/07/2012. Cadre des Nations-Unies « Protéger, Respecter et Réparer » : Note d'information à l'intention des syndicalistes.](#)

¹⁴⁰ Les lignes directrices portent sur les entreprises multinationales, « sociétés ou autres entités, établies dans plusieurs pays et coordonnant leurs activités ». Elles n'excluent cependant pas les SME / PME, de plus en plus intégrées aux chaînes d'approvisionnement mondiales, tout en reconnaissant leurs moindres capacités comparées aux multinationales.

concentrant sur les pays à haut risque tels que le Bangladesh. Deux rapports des PCN français¹⁴¹ et italien¹⁴² ont ainsi formulé diverses recommandations pratiques, telles que le développement des outils d'information aux consommateurs ou encore l'intégration par les entreprises du respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT dans leurs contrats avec les sous-traitants.

3.1.5 Clauses sociales dans les accords commerciaux

Au niveau commercial, les diverses tentatives pour intégrer des **clauses sociales au sein des accords multilatéraux** de l'OMC ont eu jusqu'à maintenant une portée et un impact très limités¹⁴³. La dernière poussée dans cette direction lors des négociations du cycle de Doha a rencontré une forte résistance, en particulier de la part des PED, qui y ont perçu des tentatives protectionnistes pouvant faire obstacle à leur développement¹⁴⁴. Il semble exister davantage d'opportunités au travers des accords commerciaux bilatéraux entre pays / espaces régionaux, comme le montre le cas de l'UE et ses systèmes d'accès préférentiel SPG, SPG+ et SPG-TSA. Néanmoins, seul le SPG+ accorde des préférences commerciales en fonction du respect de normes sociales (15 conventions de base OIT / ONU). De plus, peu de pays sont concernés (seul le Pakistan en Asie par exemple), ils ne sont considérés que sous forme de « blocs » (pas pour des produits ou filières spécifiques) et les préférences se révèlent au final très limitées. Il existe des mécanismes semblables dans la nouvelle génération d'accords de libre-échange (ALE) de l'UE et ses **chapitres développement durable** (non contraignants) ainsi que dans le **Global Sustainability Compact** entre l'UE / OIT et le gouvernement du Bangladesh (voir encadré).

3.1.6 Autres initiatives récentes

Notons enfin que dans le cadre de l'année européenne pour le développement (2015), la Direction Générale Développement (DEVCO) de la Commission européenne tente également de mieux réguler le secteur via l'instauration d'une **Initiative vêtements**. La proposition concernait initialement un label, puis une initiative phare, mais elle se dirige maintenant vers un simple cadre de dialogue multipartite. Son objectif serait de promouvoir les échanges entre parties prenantes sur les pratiques durables, de mettre en avant les initiatives réussies, de sensibiliser les consommateurs et de débattre de la mise en œuvre des normes sociales et environnementales existantes¹⁴⁵. Les nombreuses hésitations et reports (le lancement officiel est maintenant attendu pour mi-2016), ainsi que le caractère vague et non contraignant de l'initiative, laissent augurer d'un simple exercice de communication¹⁴⁶. Selon C. Crabbé d'achAct, elle pourrait pâtir de la « *forte influence des lobbies privés au niveau européen* », « *de son absence de budget significatif* », ainsi que des « *risques de duplication avec d'autres initiatives* ». Les coopérations hollandaises et allemandes se sont ainsi

¹⁴¹ [French NCP. December 2013. NCP report on implementation of the OECD guidelines in the textile and clothing sector, following a referral from Nicole Bricq, Minister of Foreign Trade.](#)

¹⁴² [Italian NCP. June 2014. Report on responsible business conduct in the textile and garment supply chain. Recommendations of the Italian NCP on implementation of the OECD Guidelines for Multinational Enterprises.](#)

¹⁴³ La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), ex- Confédération Syndicale Internationale (CSI), a été particulièrement active dans ce domaine au cours des années 90, ayant coordonné une campagne globale avec les Fédérations syndicales internationales (FSI – fédérations sectorielles). Cette campagne exigeait de l'OMC des mesures concrètes pour incorporer les normes fondamentales du travail dans les négociations commerciales multilatérales, demandes refusées par l'organisation internationale lors des négociations de Doha en 2001. Source : [Fairbrother P., Hammer N. 2005. Global unions : past efforts and future prospects. Industrial Relations, vol. 60\(3\), p. 405-431.](#)

¹⁴⁴ [Mayer F., Pickles J. June 2010. Re-embedding governance: global apparel value chains and decent work. Capturing The Gains.](#)

¹⁴⁵ [FTA0. 15/03/2016. Plus de pouvoir pour les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest. Recommandations à l'Union européenne, au G7 et aux gouvernements d'Afrique de l'Ouest pour soutenir des filières textiles plus équitables et plus durables.](#)

¹⁴⁶ [EurActiv. 20/06/2014. EU plans bid to raise global rag trade working conditions.](#)

lancées dans des démarches relativement équivalentes, respectivement l'**Accord sur l'habillement et le textile durables**¹⁴⁷ et le **Partenariat allemand pour des textiles durables**¹⁴⁸. Ces initiatives semblent néanmoins plus contraignantes que celle de l'UE et couvrent un plus grand nombre de produits, matières premières et étapes de production.

Actions entreprises suite au Rana Plaza (Bangladesh)¹⁴⁹

Moins d'un mois après la tragédie du Rana Plaza, le 13 mai 2013, un **Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh** était signé entre syndicats (notamment IndustriALL et UNI Global Union) et plus de 200 marques¹⁵⁰. D'une durée de cinq ans, l'Accord prévoit entre autres l'inspection de plus de 1600 usines, le coût étant supporté par les signataires en proportion de la valeur de leurs commandes.

Le 10 Juillet 2013, 26 marques Nord-américaines prenaient une initiative similaire, dénommée **Alliance pour la sécurité des travailleurs au Bangladesh**. Couvrant près de 700 usines, cette Alliance est non-contraignante et de manière générale beaucoup moins stricte que l'Accord, notamment en ce qui concerne la liberté d'association (uniquement formulation de recommandations et exclusion des organisations syndicales)¹⁵¹.

Le 8 Juillet 2013, la Commission européenne, l'OIT et le gouvernement du Bangladesh lançaient à Genève le **Sustainability Compact** pour l'amélioration continue des droits du travail et de la sécurité des usines dans l'habillement au Bangladesh. Ce pacte a notamment permis une réforme du code du travail Bangladais (améliorations en matière de liberté d'association et de droit à la négociation collective, plus de 300 nouveaux syndicats créés en deux ans, etc.), le recrutement de 200 inspecteurs du travail supplémentaires ainsi que l'amélioration des normes de sécurité et d'incendie dans les constructions d'usines¹⁵².

Suite à l'accident, l'OIT a également décliné au Bangladesh son programme **Better Work**. Lancé le 23 Octobre 2013, il vise l'inspection de 500 usines sur une durée de trois ans¹⁵³.

Au niveau national, un **Plan d'action tripartite** (PNAT) sur la sécurité incendie et l'intégrité structurelle des bâtiments dans l'habillement a été adopté le 25 Juillet 2013. Regroupant le gouvernement bangladais, les fabricants (BGMEA et BKMEA) et les syndicats locaux, il sert essentiellement de plate-forme de coordination des initiatives d'amélioration des conditions de travail et de sécurité. Il a notamment permis l'inspection de 1 500 usines non couvertes par l'Accord ou l'Alliance ainsi qu'une profonde réforme du service d'inspection bangladais du travail¹⁵⁴.

Enfin, le 20 novembre 2013 a été signé l'**Arrangement Rana Plaza**, un fonds d'indemnisation des victimes géré par l'OIT et alimenté par diverses marques donneuses d'ordre (impliquées dans l'accident mais pas seulement). Ce fonds a atteint son

¹⁴⁷ Un accord a été conclu le 9 mars 2016 entre le Conseil économique et social hollandais, 3 associations professionnelles, 2 syndicats et 5 ONG. Le texte de cet accord engage les entreprises signataires à travailler collectivement pour améliorer la durabilité de leurs chaînes textiles. Les domaines couverts incluent la sécurité des usines, le travail forcé / des enfants, les déchets chimiques, etc., dans divers pays fournisseurs tels que le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et la Turquie. Néanmoins, il reste encore à assurer le financement (l'objectif est d'impliquer au minimum 35 entreprises, représentant 30% des ventes aux Pays-Bas) et à développer des plans d'action communs. A noter que la branche hollandaise de CCC (Schone Kleren Campagne – SKC) n'est pas signataire de l'accord, du fait de l'absence d'objectif contraignant en matière de salaire vital. Source : [Dutch Ministry of Foreign Affairs. 10/03/2016. Agreement on sustainable garment and textile.](#)

¹⁴⁸ Lancé en avril 2014 par le ministre de la coopération Dr. Gerd Müller, ce partenariat a été développé, au travers d'une table ronde impliquant plus de 70 parties prenantes (essentiellement du secteur privé, en particulier des PME, ainsi que syndicats, ONGs et autorités publiques), un plan d'action pour améliorer les pratiques du secteur. Les priorités de ce plan incluent la transparence des chaînes, la réduction des produits chimiques nocifs, la liberté d'association et la progression vers un salaire vital. Source : [Federal Ministry for Economic Cooperation Development. December 2014. Sustainable textiles : What German development policy is doing.](#)

¹⁴⁹ [European Parliament. August 2014. Workers' conditions in the textile and clothing sector: just an Asian affair? Issues at stake after the Rana Plaza tragedy.](#)

¹⁵⁰ <http://bangladeshaccord.org/>. Consulté le 05/01/2016.

¹⁵¹ [Altermondes. 17/03/2016. Bangladesh : répression anti-syndicale dans le secteur de la confection.](#)

¹⁵² [European Commission. 24/04/2015. Bangladesh Sustainability Compact. Technical Status Report.](#)

¹⁵³ <http://betterwork.org/global/?lang=fr>. Consulté le 05/01/2016.

¹⁵⁴ A noter que le PNAT est antérieur au Rana Plaza puisqu'il a été mis au point à la suite de l'incendie de l'usine Tazreen en novembre 2012.

objectif de \$30 millions en juin 2015, ce qui a permis d'indemniser l'ensemble des travailleurs blessés et les familles des travailleurs décédés ou disparus¹⁵⁵.

3.2 Initiatives volontaires du secteur privé

3.2.1 Standards textiles

Dans les années 1990, avec la remise en question des systèmes gouvernementaux de régulation évoquée en début de chapitre, une nouvelle forme de régulation émerge puis, très vite, prolifère : les initiatives dites volontaires du secteur privé. Dans un contexte de triomphe du dogme libéral, d'affaiblissement des Etats et de renforcement considérable des multinationales (notamment de l'habillement), apparaissent ainsi rapidement des standards ou codes volontaires (voir typologie en encadré). Ces standards sont vantés comme plus flexibles, plus réactifs et plus adaptés aux chaînes mondialisées que les outils traditionnels des autorités publiques. Ces dernières y voient également un moyen de suppléer à leur manque chronique de moyens financiers (ce que certains auteurs ont pu décrire comme une forme de « sous-traitance » de la mission régulatrice des Etats)¹⁵⁶.

Les initiatives volontaires du secteur privé¹⁵⁷

Les initiatives volontaires (ou standards) du secteur privé sont des principes divers et normes auxquels une entreprise accepte volontairement de se plier dans le cadre de ses activités. De manière générale, elles encadrent le comportement des firmes et de leurs partenaires commerciaux (fournisseurs et éventuels sous-traitants), dans un ou plusieurs domaines du développement durable : économique (ex. pratiques commerciales), social (ex. droit du travail) ou environnemental (ex. polluants). Mais les standards varient également en fonction des secteurs (ex. habillement), des zones géographiques (ex. PED), des structures de gouvernance (ex. multi-parties prenantes) et des systèmes de suivi (ex. tierce partie). Parfois, ces standards peuvent consister en de simples principes de bonne conduite. Ils sont alors généralement dénommés « codes de conduite » et rattachés à des politiques plus globales de RSE. Les standards les plus connus des consommateurs sont les labels (produits), un cas spécifique dans lequel un logo est apposé sur le produit afin d'informer le consommateur du respect du cahier des charges¹⁵⁸. Dans le seul secteur textile, il existerait plus de 60 labels et standards durables selon « l'Eco-Textile Labelling Guide 2014 »¹⁵⁹.

Naturellement, les entreprises y perçoivent également un intérêt. C'est notamment pour elles une manière de répondre aux pressions (croissantes) des mouvements sociaux et de se protéger contre d'éventuelles attaques publiques. Par la suite, les standards sont adoptés de manière plus proactive par les entreprises, qui les perçoivent comme un outil marketing permettant d'attirer les nouveaux consommateurs responsables et ainsi gagner une place stratégique sur le « *marché des valeurs* ». Cette démarche est prévalente dans le secteur textile, où l'image de marque est très importante¹⁶⁰. Le cas sans doute le plus connu est celui de Nike, l'une des multinationales les plus médiatique et profitable des années 90. Elle est l'objet à l'époque de nombreuses attaques de la part des ONG (à

¹⁵⁵ <http://www.ranaplaza-arrangement.org/mou>. Consulté le 05/01/2016.

¹⁵⁶ O'Rourke D. 2003. Outsourcing regulation: analyzing nongovernmental systems of labor standards and monitoring. The Policy Studies Journal, 31(1).

¹⁵⁷ [Newitt K. 2013. Private sector voluntary initiatives on labor standards. Background paper for the World Development Report 2013.](#)

¹⁵⁸ [PFCE. 2015. Guide international des labels de commerce équitable.](#)

¹⁵⁹ <http://www.ecotextile.com/>.

¹⁶⁰ Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud: étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

l'exemple d'une célèbre photo d'un enfant pakistanais publiée par le magazine Life en 1996) et est par conséquent l'une des premières à adopter un code de conduite¹⁶¹.



L'une des photos utilisées en 1996 par Life dans son article « six cents an hour » pour dénoncer le travail des enfants chez les fournisseurs pakistanais des ballons de football Nike.

3.2.1.1 Différents types de standards

S'ils restent aujourd'hui les plus nombreux¹⁶², ces **codes de conduite dits « corporatifs »** ont été peu à peu concurrencés par des systèmes plus participatifs, c'est-à-dire élaborés et gérés en concertation avec d'autres parties prenantes. C'est le cas des **codes de conduite d'associations d'affaires**, qui regroupent différentes entreprises d'un (ou même plusieurs) secteur(s). Plusieurs codes de ce type sont utilisés dans l'industrie du vêtement, notamment le WRAP (« Worldwide Responsible Apparel Production ») ou le BSCI (« Business Social Compliance Initiative »)¹⁶³. Les lignes directrices et les mécanismes de contrôle de ces codes sont assez faibles car représentant les intérêts (négociés) de marques uniquement.

Les **standards multipartites** incluent eux, en plus des entreprises, des ONG, des syndicats, des représentants de l'industrie, des gouvernements, etc. Ces systèmes sont plus rigoureux, contraignants et légitimes dans la mesure où leurs critères et mode de suivi sont négociés entre des

¹⁶¹ Ce code inclue notamment un système d'évaluation et de suivi de l'ensemble de ses fournisseurs (plus de 900 usines et 650 000 travailleurs au début des années 2000) ainsi qu'un mécanisme confidentiel de dépôt de plainte.

¹⁶² Dans l'habillement, les autres marques ayant rapidement adopté des codes de conduite corporatifs sont notamment Levi's, GAP, Adidas, Disney, Walmart, H&M, etc. Déjà en 2001, on estimait que 80% à 93% des grandes entreprises aux Etats-Unis possédaient un code de conduite (77% au Japon et 62% en France). Source : Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud : étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

¹⁶³ Le BSCI est un code de conduite généraliste, i.e. multi-secteurs, développé par l'association du commerce européen (« Foreign Trade Association » ou FTA). A sa création en 2003, son principal objectif était de proposer un code harmonisé et simplifié pour l'ensemble des entreprises d'importation, commerçants et industriels européens, afin de générer des économies d'échelle. S'inspirant largement du SA8000 (il se base comme lui principalement sur les normes OIT et des audits externes chez les fournisseurs, voir plus bas), il se révèle cependant plus simple et moins strict (ce qui fait de lui une étape vers la certification SA8000). Source : [CTB. Janvier 2010. Commerces équitables & durable : quels labels et systèmes de garantie pour mon business ?](#)

acteurs aux intérêts plus divergents (meilleure prise en compte des aspects sociaux et/ou environnementaux lorsqu'ils incluent des ONG et/ou des syndicats par exemple). C'est ce que certains auteurs appellent la co-régulation, en opposition à l'auto-régulation que caractérisent les codes corporatifs¹⁶⁴.

Caractéristique	Variations
Type de standard	Norme (ex. ISO14000)
	Code de conduite (ex. Nike)
	Label (ex. Fairtrade)
	Garantie organisation (ex. WFTO)
Zone géographique	Nationale
	Régionale
	Internationale
Domaine de production	Tous types de produits
	Spécifique à un secteur
	Spécifique à une entreprise / chaîne d'approvisionnement
Domaine du développement durable	Social
	Economique
	Environnemental
Gouvernance	Corporatif
	Associations d'affaires
	Multi-parties prenantes (entreprises, ONGs, syndicats, pouvoirs publics, etc.)
Mécanismes de suivi / certification	Première partie (auto-évaluation)
	Seconde partie (vérification par la société définissant le standard)
	Tierce partie (vérification par un organisme certificateur externe, indépendant de l'organisation certifiée et de l'organisme promoteur du standard)
	Hétéro-vérification (vérification par un comité mixte, constitué par exemple de représentants d'entreprises, de syndicats, d'ONGs)

Tableau 2. Typologie des initiatives volontaires du secteur privé¹⁶⁵

On retrouve dans cette catégorie différents systèmes de garantie spécifiques au secteur textile / habillement, notamment celui de la Fear Wear Foundation (FWF), la Fair Labour Association (FLA), le Worker Rights Consortium (WRC), depuis peu Fairtrade International (FI, voir également chapitre 4), ainsi que la certification biologique (GOTS – Global Organic Textile Standard). L'Ethical Trading Initiative (ETI) et le Social Accountability International (SA8000) sont deux initiatives multipartites largement utilisées dans le secteur textile mais ouvertes à plusieurs autres secteurs industriels. La garantie organisation WFTO est ouverte aussi bien à l'alimentaire, qu'au textile et à l'artisanat, mais cette dernière catégorie est prévalente. Le Pacte mondial, également multi-secteur, est particulier dans le sens où il résulte d'une coopération entre une autorité publique (en l'occurrence internationale, les Nations Unies) et les entreprises¹⁶⁶. Dans le secteur du coton, les principaux

¹⁶⁴ Siegmann K.A., Merk J., Knorringer P. May 2014. Voluntary initiatives in global value chains. Towards labour-led social upgrading? ISS working paper n° 586.

¹⁶⁵ [Ellis K., Keane J. November 2008. A review of ethical standards and labels: Is there a gap in the market for a new 'Good for Development' label? Overseas Development Institute. Working Paper 297.](#)

¹⁶⁶ Le Pacte mondial, ou « Global Compact » en anglais, est une initiative des Nations unies lancée en 2000. Elle vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir dans leurs pratiques et politiques plusieurs principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption (en fournissant par exemple des outils d'auto-évaluation). Le suivi des 10 principes du Compact n'est pas effectué via un système de type audit, mais simplement par de l'auto-évaluation et une communication des progrès effectués par l'entreprise. De fait, le Compact est davantage une initiative de RSE qu'un système de certification. En 2011, environ 8000 entreprises (sur un total estimé de 78 000 multinationales) participaient au Pacte mondial, ce qui en fait (numériquement) la plus grande initiative de RSE. Cette initiative est cependant régulièrement critiquée pour son manque d'impact. Source : [Newitt K. 2013. Private sector voluntary initiatives on labor standards. Background paper for the World Development Report 2013.](#)

standards sont ceux de Fairtrade International (FI), Better Cotton Initiative (BCI) et Cotton made in Africa (CmiA) (voir encadré)¹⁶⁷.



Exemples de standards éthiques couvrant le secteur textile

Les nouveaux labels de coton durable¹⁶⁸

BCI et CmiA sont deux nouveaux arrivants sur le marché du coton durable (limité à la production africaine dans le cas du CmiA). Ces deux initiatives multipartites ont connu une croissance fulgurante depuis leur apparition à la fin des années 2010 – respectivement 326% (2010-2012) et 78% (2009- 2012) de croissance en volumes de coton certifié – au contraire des certifications équitables et biologiques (-9 et -1% entre 2008 et 2012). De tels taux de croissance sont dus en grande partie à des critères peu exigeants et donc bien adaptés à la demande des principaux acheteurs (ex. C&A, H&M). Les critères reposent en effet essentiellement sur l’octroi d’assistance technique en matière de pratiques agricoles, via divers partenaires tels que l’ONG hollandaise Solidaridad pour BCI et la plate-forme COMPACI pour le CmiA. Les deux sont relativement performants au niveau environnemental, proposant par exemple des techniques de gestion intégrée des ravageurs et de préservation des sols, ce qui permet de réduire les consommations d’eau et de pesticides (même si BCI autorise les OGM). Ils sont par contre beaucoup plus faibles au niveau socio-économique : au contraire du système Fairtrade, ils ne garantissent ni prix minimum, ni prime de développement, seulement un meilleur prix lié à une qualité accrue (à l’image du label Utz Certified dans le secteur alimentaire). Au final, les deux initiatives sont davantage des systèmes d’accompagnement des producteurs que des certifications. A noter que BCI est un système B2B (« business-to-business »), ce qui implique l’absence de label sur le produit final.

3.2.1.2 Comparaison des standards de l’habillement

Nous ne ferons pas ici une comparaison systématique de toutes les initiatives volontaires citées plus haut, mais en relèverons simplement quelques caractéristiques différenciatrices, en se focalisant sur les codes du secteur de l’habillement :

- Tous n’ont pas la même étendue, c’est-à-dire le même niveau de **couverture des différents maillons des chaînes** textiles (extrêmement nombreux et complexes comme on l’a vu). Un code tel que le SA8000 par exemple s’adresse uniquement aux fournisseurs. Il fait donc reposer sur eux la totalité des responsabilités et des coûts de mise aux normes. Les marques, clairement

¹⁶⁷ Des descriptions et comparaisons plus détaillées de ces différents labels peuvent être retrouvées dans les publications suivantes :

- [CTB. Janvier 2010. Commerces équitable & durable : quels labels et systèmes de garantie pour mon business ?](#)
- [PFCE. 2015. Guide international des labels de commerce équitable.](#)

¹⁶⁸ [SSI. 2014. The state of sustainability initiatives review 2014. Standards and the Green Economy.](#)

déresponsabilisées, n'ont qu'à exiger de leurs fournisseurs une certification, sous peine d'en changer. Le code FLA pose également problème car il exempte du système les sous-traitants temporaires (i.e. travaillant pour moins de 6 mois sur une période de 24 mois avec le fournisseur audité)¹⁶⁹. Cela représente une lacune considérable dans un secteur aussi volatile que le textile / habillement.

- Les différents codes présentent par contre peu de différence en matière de **référence normative**, c'est-à-dire les normes (nationales, internationales, issus de conventions collectives, etc.) auxquelles ils se réfèrent pour définir leurs critères : tous conçus pour améliorer les conditions de travail des ouvriers du Sud, ils se basent tous sur les normes internationales de l'OIT (largement reconnues et pérennes). Certains intègrent également la déclaration des Droits de l'Homme, tel le code de la FWF¹⁷⁰. Selon C. Crabbé, ce dernier a joué un rôle de pionnier puisqu'il a été « *le premier, au milieu des années 90, à se baser sur les conventions fondamentales de l'OIT, ce qui a permis de les promouvoir et de les universaliser, tout en réduisant les risques d'interprétations erronées* ».
- Un autre critère important d'évaluation de ces codes est le **type de vérification**. Dans ce domaine, les codes d'entreprise (ex. Nike ou H&M) sont les moins crédibles puisqu'ils utilisent le plus souvent des formes d'auto-vérification (ou première partie). Dans ce cas, l'entreprise contrôle elle-même le respect de ses engagements et ceux de ses fournisseurs via des systèmes de suivi internes. Au contraire du standard SA8000 par exemple, qui fait faire les audits par des organismes professionnels indépendants et agréés selon la norme ISO65, ce qui en théorie améliore nettement la crédibilité (évaluation tierce partie). En théorie car de nombreuses études ont démontré que, dans le secteur textile, ce type de vérification indépendante n'était pas nécessairement garante de succès. L'une des raisons avancée est que les auditeurs manquent souvent des compétences et de l'autorité nécessaires pour faire autre chose que simplement « cocher des cases »¹⁷¹. On observe également souvent diverses formes de manipulation ou de fraude lors de ces audits (ex. instructions assorties de menaces envers les employés interviewés ou la tenue de faux registres sur les contrats ou modes de paiement)¹⁷². L'hétéro-vérification, c'est-à-dire l'implication d'organisations locales (ex. ONG, syndicats) dans les systèmes d'évaluation, semble avoir plus d'impact sur le long terme. Cela grâce à leur connaissance des enjeux et contextes locaux (ex. solutions adaptées à chaque organisation) ainsi qu'aux relations de confiance que cette approche permet d'installer avec les employés (ex. contacts répétés puis interviews en dehors des usines). De ce point de vue, les standards FWF, WRC et ETI semblent les plus crédibles car ils sont reconnus pour effectuer leur vérification en étroite collaboration avec des organisations locales¹⁷³.

¹⁶⁹ Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud: étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

¹⁷⁰ Seul le code FLA est un peu plus faible, n'exigeant que le minimum légal (plutôt que vital) et acceptant les semaines de plus de 60 heures en période de pointe contrairement aux autres initiatives.

¹⁷¹ Siegmann K.A., Merk J., Knorringer P. May 2014. Voluntary initiatives in global value chains. Towards labour-led social upgrading? ISS working paper n° 586.

¹⁷² Sur cet aspect de qualité des audits indépendants, le PCN français formulait divers recommandations dans son récent rapport sur les chaînes textiles. Ces recommandations incluaient l'approfondissement de l'exhaustivité des audits ainsi que leur qualité, transparence (via des publications), périodicité et suivi. Source : [French NCP. December 2013. NCP report on implementation of the OECD guidelines in the textile and clothing sector, following a referral from Nicole Bricq, Minister of Foreign Trade.](#)

¹⁷³ Tous les codes mélangent néanmoins les systèmes, en particulier avec de l'auto-évaluation. Le FLA et la FWF joignent par exemple à l'autoévaluation et à l'hétéro-vérification la vérification indépendante d'une petite partie des chaînes d'approvisionnement (5% et 10% des installations une fois par an pour le FLA et tous les trois ans pour la FWF).



Machines à broder dans une usine de Thuan An au Vietnam

Malgré tout, la plupart des acteurs restent très prudents quand il s'agit d'évaluer le fonctionnement de ces différents codes. Même la Banque Mondiale indiquait dans son rapport 2013 sur le Développement Mondial, qu'il était « *difficile d'évaluer l'impact à long terme des initiatives volontaires sur les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales* »¹⁷⁴. Diverses études (essentiellement qualitatives) ont démontré qu'en matière de droit du travail, leurs apports concernaient principalement les travailleurs permanents (vs. temporaires, saisonniers, à domicile, etc.) et sur des critères orientés résultats (du type santé / sécurité au travail, réduction des heures supplémentaires ou salaires minimums) plutôt que « *capacitants* » (ex. liberté d'association¹⁷⁵, lutte contre la discrimination, égalité hommes / femmes)¹⁷⁶.

Pour C. Crabbé, « *si certains codes ont pu se révéler utiles dans des cas concrets, leur impact reste globalement limité. La raison principale est que ce sont des engagements pas ou rarement suivis de changements de pratiques de la part du business. Ils ont concentré l'attention sur eux sans amener de différence fondamentale* ». Les autres critiques envers ces différents codes incluent :

- Leur nombre : avec le temps, les codes se sont multipliés, ce qui a provoqué une « *fatigue de l'audit* » chez les fournisseurs (jusqu'à 30 - 40 audits par an, qui plus est avec de nombreux systèmes différents).

¹⁷⁴ Siegmann K.A., Merk J., Knorringer P. May 2014. Voluntary initiatives in global value chains. Towards labour-led social upgrading? ISS working paper n° 586.

¹⁷⁵ Certains codes peuvent cependant avoir un impact significatif en matière de négociation collective. C'est le cas par exemple quand ils sont utilisés par des syndicats locaux comme référence normative lors de conflits sociaux (c'est-à-dire comme une base de discussion avec le fournisseur, obligé de prendre un minimum en considération le contenu du code que son client lui avait imposé). Source : [Miller D. 2008. The ITGLWF's policy on cross-border dialogue in the textiles, clothing and footwear sector: emerging strategies in a sector ruled by codes of conduct and resistant companies.](#)

¹⁷⁶ [Newitt K. 2013. Private sector voluntary initiatives on labor standards. Background paper for the World Development Report 2013.](#)

- Le développement d'une véritable industrie de l'audit, où les cas de conflits d'intérêts et de corruption sont potentiellement importants (alors que les coûts des audits sont souvent prohibitifs et à la charge principale des fournisseurs).
- Leur incompatibilité chronique avec les pratiques commerciales des marques / distributeurs, telles la pression sur les prix ou les changements de dernière minute dans les commandes (design, tissu, couleur, etc.) typiques de la « fast fashion ». Ces pratiques, non couvertes par la plupart des codes, peuvent provoquer des violations du code du travail même au sein des usines tentant d'être conformes¹⁷⁷.
- Aux défauts des audits d'usines évoqués plus haut, on peut ajouter leurs insuffisances en matière de transparence et de mécanismes de mise en œuvre, ainsi que le manque fréquent d'implication des travailleurs (et/ou de leurs organes de représentation)¹⁷⁸.

3.2.2 Accords-cadres internationaux

Dans l'habillement / textile, il existe une autre série d'instruments classés dans la catégorie des initiatives privées : les **accords-cadres internationaux** (ACI). Ce sont des sortes de conventions collectives internationales, i.e. négociées directement entre une entreprise multinationale et une fédération syndicale mondiale. Ils permettent entre autres d'établir une relation continue entre les parties et de garantir que l'entreprise respecte les mêmes normes dans tous les pays où elle opère (au minimum les 4 principes fondamentaux de l'OIT, mais aussi souvent des clauses sur la sécurité, le temps de travail, les salaires, etc.).

Dans le secteur textile, Inditex¹⁷⁹ et H&M¹⁸⁰ par exemple ont signé de tels accords. Mais les ACI y sont de manière globale très peu nombreux et ce pour plusieurs raisons, assez spécifiques au secteur : son caractère fondamentalement « antisyndical » et très peu organisé, la volatilité des fournisseurs, le manque de transparence des chaînes, ainsi que la concurrence que représentent les nombreux codes de conduites et initiatives multipartites¹⁸¹. Les lacunes des ACI incluent également les difficultés à impliquer les syndicats locaux, l'absence de contraintes légales ainsi que le peu de transparence (ex. l'ACI signé par Inditex inclue bien la notion de salaire vital mais sans plus d'information). Des auteurs tels que D. Miller considèrent pourtant qu'à l'ère de la mondialisation, de tels accords constituent

¹⁷⁷ Les conflits et incohérences ont même parfois lieu au sein d'une même entreprise, par exemple entre les départements financiers et de gestion des risques, les premiers exigeant toujours plus de réduction des coûts ou de délais de production, ce qui entre en conflit avec les critères des codes de conduite adoptés par l'entreprise. Source : [Mayer F., Pickles J. June 2010. Re-embedding governance : global apparel value chains and decent work. Capturing The Gains.](#)

¹⁷⁸ Siegmann K.A., Merk J., Knorringer P. May 2014. Voluntary initiatives in global value chains. Towards labour-led social upgrading? ISS working paper n° 586.

¹⁷⁹ L'accord d'Inditex, signé en 2007, a été le premier du secteur. Conclu avec le syndicat ITGLWF (« International Textile, Garment and Leather Workers' Federation » en anglais), il a été renouvelé en 2014 avec son successeur IndustriAll (l'ITGLWF a été dissoute en 2012 pour fusionner avec les fédérations des syndicats de la chimie et de la métallurgie et former la nouvelle fédération internationale « IndustriALL global union »).

¹⁸⁰ [IndustriALL. 03/11/2015. IndustriALL Global Union et H&M signent un accord-cadre mondial.](#)

¹⁸¹ Les difficultés et/ou la mauvaise volonté des multinationales pour obtenir des informations sur l'usine à l'origine d'une production (sans même parler des sous-traitants) compliquent *ex ante* toute négociation d'un accord. Quant aux codes de conduite, certains auteurs les considèrent non comme complémentaires mais conflictuels avec les ACI, les entreprises s'en pouvant s'en servir comme d'une excuse pour ne pas entamer des négociations. Source : [Miller D. 2008. The ITGLWF's policy on cross-border dialogue in the textiles, clothing and footwear sector: emerging strategies in a sector ruled by codes of conduct and resistant companies.](#)

une avancée importante car ils institutionnalisent au niveau international le dialogue social et la coopération entre donneurs d'ordre et représentants des travailleurs¹⁸².



Renouvellement de l'accord cadre international entre IndustriALL et Inditex le 8 juillet 2014

3.2.3 Conclusion : une gouvernance privée à l'impact incertain

On le voit, il existe une grande incertitude quant à l'efficacité de ces différents outils de gouvernance privée. Plusieurs facteurs peuvent néanmoins en améliorer l'impact, parmi lesquels on peut citer : la présence d'une entreprise leader capable d'influencer l'ensemble de la filière, l'alignement des intérêts commerciaux avec les avancées sociales, la possibilité d'actions collectives par la société civile (groupements de consommateurs, ONGs, syndicats, etc.), et surtout, les opportunités de représentation et de participation des travailleurs¹⁸³.

3.3 Vers des instruments hybrides plus contraignants

Face aux échecs répétés des formes classiques de régulation, aussi bien publiques que privées, diverses démarches innovantes ont été entreprises ces dernières années. Si elles ont en commun avec les susmentionnés instruments privés une variété d'instruments et de parties prenantes, elles présentent par contre un caractère plus contraignant.

3.3.1 Programmes Better Work (OIT)

L'une de ces démarches les plus connues est le programme de l'OIT **Better Factories Cambodia** (BFC). Dans ce programme, l'industrie cambodgienne d'exportation textile a été réorganisée en combinant, de manière « hybride », auto-régulation privée et interventions publiques nationale / internationale. A sa création en 2001, sa principale originalité était de lier des inspections d'usines par l'OIT à un système de quota d'exportations au sein de l'accord commercial USA – Cambodge (datant de 1999). Cette approche du « bâton et de la carotte » incitait fortement le gouvernement et

¹⁸² [Miller D. 2008. The ITGLWF's policy on cross-border dialogue in the textiles, clothing and footwear sector : emerging strategies in a sector ruled by codes of conduct and resistant companies.](#)

¹⁸³ [Mayer F., Pickles J. June 2010. Re-embedding governance : global apparel value chains and decent work. Capturing The Gains.](#)

les exportateurs cambodgiens à améliorer les conditions de travail du secteur s'ils voulaient pouvoir obtenir un meilleur accès au lucratif marché américain¹⁸⁴.

Bien que le système de quotas ait pris fin avec la suppression de l'accord multi-fibres en 2005, l'octroi de licences d'exportation est toujours conditionné à la participation des exportateurs au programme, ce qui permet de suivre un grand nombre d'usines sur de longues périodes. Une autre force du BFC sous sa forme actuelle est son système d'inspection : géré en grande partie par l'OIT, il offre de meilleures garanties d'indépendance et de fiabilité que ceux des codes privés ou services publics cambodgiens (propices aux conflits d'intérêt et à la corruption), ainsi que des synergies en matière de coûts et une visibilité internationale¹⁸⁵. Le BFC se distingue aussi de la plupart des instruments privés en étant fortement axé sur la formation des travailleurs, la résolution des différends et la promotion du dialogue social à l'échelle de l'usine et de l'industrie (l'OIT jouant le rôle de médiateur entre le gouvernement cambodgien, les fournisseurs et les acheteurs internationaux)¹⁸⁶.



Ouvrières dans une usine du programme Better Work au Cambodge

3.3.2 Accords exécutoires de marque (EBA)

Une autre catégorie d'instrument est apparue au début des années 2010 : les « enforceable brand agreements » (EBA) en anglais, que l'on peut (imparfaitement) traduire par « accords exécutoires de marque ». Les principales caractéristiques de ces nouveaux instruments sont l'implication d'une majorité de parties prenantes (syndicats, ONG, mais surtout les marques), ainsi que leur caractère contraignant au niveau légal. Les différentes parties prenantes s'engagent en effet à implémenter les critères au travers d'un contrat, sous peine de poursuites judiciaires. Une autre caractéristique distinctive des EBA est le rôle central dévolu aux travailleurs et aux syndicats locaux. En charge de la

¹⁸⁴ [Arnold D. November 2013. Better Work or 'Ethical Fix'? Lessons from Cambodia's Apparel Industry. Global Labour Column n°155.](#)

¹⁸⁵ [Stanford Law School & Worker Rights Consortium. February 2013. Monitoring in the dark. An evaluation of the International Labour Organization's Better Factories Cambodia monitoring and reporting program.](#)

¹⁸⁶ [Merk J. August 2012. 10 years of the Better Factories Cambodia project. A critical evaluation. Community Legal Education Centre & Clean Clothes Campaign.](#)

surveillance et de l'implémentation des programmes, ils peuvent également rentrer directement en contact avec les acheteurs internationaux.

3.3.2.1 Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh

L'accord de ce type maintenant le plus connu est l'**Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh**, signé le 13 mai 2013 peu après la tragédie du Rana Plaza. Même s'il est (pour l'instant) limité à un seul pays (le Bangladesh) et à un seul secteur (la sécurité), il engage pour une durée de cinq ans plus de 200 marques (européennes pour la plupart) et syndicats (IndustriALL, UNI Global Union et syndicats locaux). Les ONGs (Clean Clothes Campaign, Worker Rights Consortium, International Labour Rights Forum, Maquila Solidarity Network) ont un rôle de témoins observateurs, tandis que l'OIT agit comme instance indépendante fournissant un appui technique et organisationnel.



Inspection d'usine dans le cadre de l'Accord Bangladesh

L'Accord prévoit l'inspection de plus de 1600 d'usines (inspections indépendantes et dont les résultats sont accessibles publiquement) et des rénovations en cas d'infractions. Il implique également une série de formations à destination des travailleurs (entre autres pour qu'ils puissent gérer eux même des comités de sécurité), des mécanismes de plainte, une transparence accrue des approvisionnements ainsi que la nécessité d'établir des contrats sur le long terme avec des prix adéquats (afin notamment de couvrir les frais de sécurité et de remédiation)¹⁸⁷. Le coût de l'ensemble du programme est supporté par les signataires, en proportion de la valeur de leurs commandes. Même s'il est encore tôt pour juger de son impact, le nombre de parties prenantes signataires (nationales et internationales), le niveau de transparence et de détail des engagements, ainsi que son caractère participatif en font un programme sans précédent¹⁸⁸.

¹⁸⁷ [Italian National Contact Point. June 2014. Report on responsible business conduct in the textile and garment supply chain. Recommendations of the Italian NCP on implementation of the OECD Guidelines for Multinational Enterprises.](#)

¹⁸⁸ [CCC. 2013. Bangladesh Accord : a historic first step.](#) Consulté le 02/02/2016.

3.3.2.2 Protocole indonésien sur la liberté d'association

Un instrument du même type est le **Protocole indonésien sur la liberté d'association**. Aboutissement d'une longue campagne (« Play Fair ») démarrée en 2004 pour les jeux olympiques d'Athènes, le protocole a été signé en juin 2011 entre fournisseurs, syndicats indonésiens et grandes marques de l'industrie du sport telles qu'Adidas, Nike et Puma. Comme l'Accord, il est limité à un domaine bien spécifique, la liberté d'association, qui plus est dans le seul secteur des articles de sport (spécialité de l'industrie textile indonésienne). Mais dans un pays où les libertés syndicales ont longtemps été réprimées, le protocole contient une série de mesures importantes, visant à développer ou renforcer les syndicats, et plus largement, à améliorer les relations employeurs / travailleurs. Exemples : l'autorisation des syndicats bien sûr, mais aussi la négociation de conventions collectives au plus tard 6 mois après la formation d'une section syndicale locale, la formation de comités en charge de gérer les plaintes, l'octroi de lieux et moments de réunion pour les syndicats, etc. A ce jour, les principaux bénéfices observés incluent une augmentation du nombre de syndicats / conventions collectives, la diminution des cas de harcèlements de travailleurs syndiqués, ainsi que l'établissement d'une communication directe entre syndicats locaux et marques internationales. On peut regretter la lenteur des processus de mise en œuvre et le fait que le protocole couvre seulement les fournisseurs de premier rang¹⁸⁹.

3.3.2.3 Une nouvelle ère

Globalement, « ces EBA constituent un réel changement de paradigme » estime C. Crabbé d'achACT. « Nous sommes à un moment charnière dans l'évolution de la régulation des chaînes textiles. Les codes de conduite ont constitué une étape, ayant notamment contribué à la mise en place du cadre Ruggie. Combiné au drame du Rana Plaza, à la mobilisation citoyenne, cela a amené les entreprises à reconnaître leurs responsabilités au sein des filières. Place maintenant à l'ère des accords contraignants. La CCC, comme de nombreux acteurs de la société civile, souhaite décliner les EBA dans différents pays, par thématique. Au Cambodge par exemple, le programme ACT¹⁹⁰ tente de réunir syndicats, employeurs et clients internationaux pour négocier, devant le gouvernement, des augmentations salariales, avec comme objectif un salaire vital. La clef est de pouvoir négocier directement avec les acteurs les plus puissants de l'industrie de l'habillement, ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Cela s'est rarement vu dans l'histoire de la mobilisation sociale ».

¹⁸⁹ [Swedwatch. November 2013. Play fair – a campaign for decent sportswear. Has the first agreement between multinational companies and local unions strengthened freedom of association in Indonesia?](#)

¹⁹⁰ Lancé en Octobre 2014, ACT (Action, Collaboration, Transformation) est une initiative globale des marques, fabricants et syndicats du secteur de l'habillement, qui vise à négocier des salaires équitables dans différents pays producteurs. Pour atteindre cet objectif, le programme soutient la liberté d'association et la négociation de conventions collectives de travail, ainsi qu'un changement des pratiques commerciales. En dépit de son caractère mondial, le programme est implémenté dans un premier temps au Cambodge, où ont déjà eu lieu une série de réunions et négociations impliquant fournisseurs, syndicats locaux / internationaux et représentants du gouvernement. Source : [Hiil. 2016. ACT: Towards living wages in global supply chains](#). Consulté le 02/02/2016.

4. La réponse alternative du commerce équitable

Malgré les nombreuses tentatives de régulation, aussi bien publiques que privées, les chaînes textiles restent le lieu de nombreuses violations du droit du travail. La question qui se pose ici est de savoir quelles sont les spécificités et la valeur ajoutée du commerce équitable dans cette galaxie régulatoire, en comparaison notamment avec les standards privés existants. Plus précisément, quel est le rôle joué par ses différentes filières – labellisée et intégrée – dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs du textile ? Nous porterons notre regard dans un premier temps sur Fairtrade International (FI), le seul label « produit » équitable couvrant ce secteur.

4.1 Filière labellisée : standards coton et textile de Fairtrade International

Le coton est l'objet de davantage de transformations que n'importe quelle autre matière première agricole certifiée équitable (banane, café, etc.), ce qui entraîne, comme on l'a vu, de nombreux problèmes de transparence et de traçabilité. Pour cette raison, le conseil d'administration de FI a décidé au début des années 2000 d'adopter une approche en deux phases : certification et labellisation du coton uniquement dans un premier temps (2005), puis, après recherches et tests pilotes, certification complète des chaînes textiles (lancement du standard prévu pour le printemps 2016, voir plus bas).

4.1.1 Standard coton originel

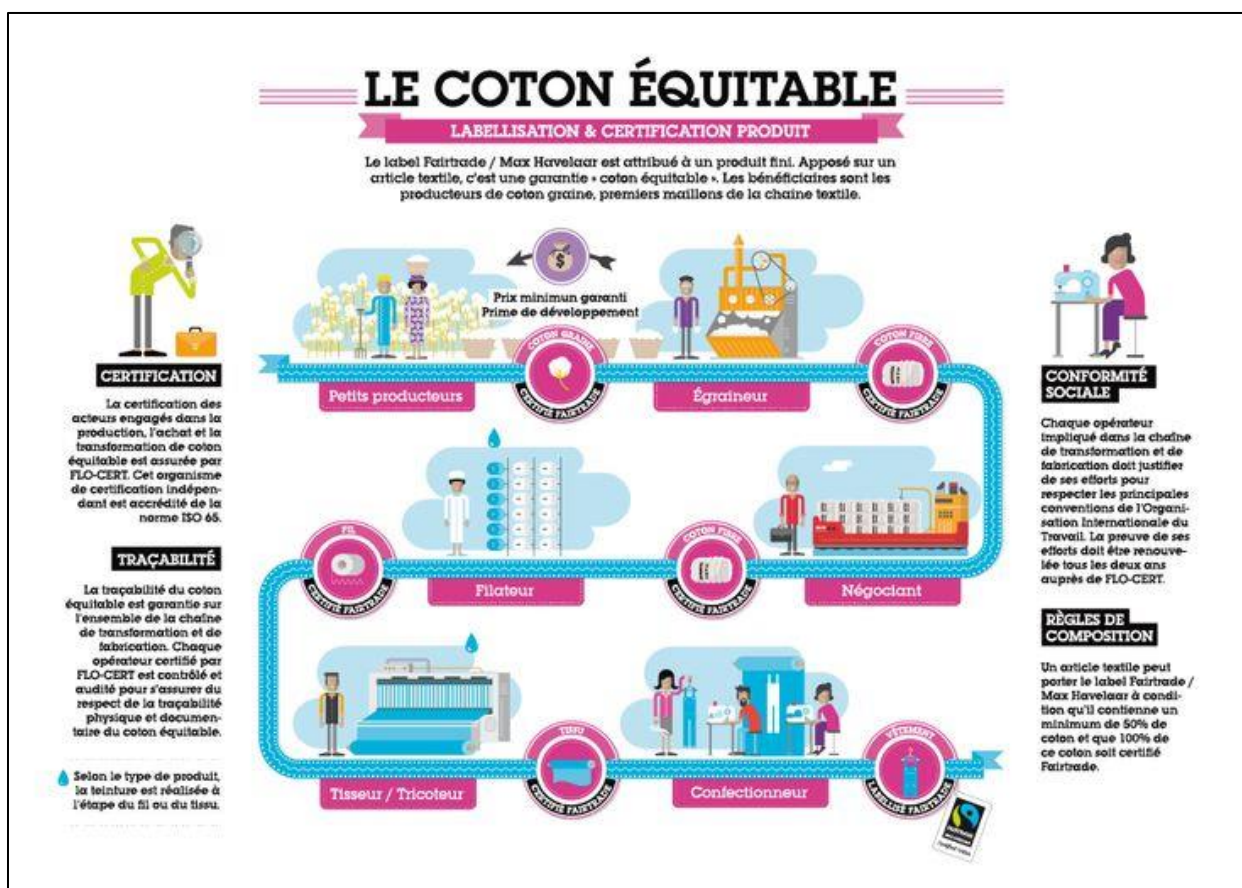
Lancée en 2005, la certification coton de FI permettait de combler un vide, la plupart des initiatives durables ou de commerce éthique se concentrant sur l'industrie du prêt-à-porter. Avec ce label, l'organisme certificateur couvrait un maillon jusqu'ici « invisible » des consommateurs, dans un domaine – la production agricole – où il est clairement spécialisé. De manière similaire aux autres certifications du système Fairtrade, la certification coton garantit :

- Un prix minimum, variable selon les variétés et régions (ex. de €0,66/kg au Kirghizistan à €0,39/kg en Asie du Sud). Ce prix minimum permet de couvrir les coûts d'une production durable et de pourvoir aux besoins essentiels des producteurs et de leurs familles. Pour le coton bio, il est environ 20 % supérieur à celui du non bio.
- Une prime de développement : égale à €0,05/kg de coton graine, cette prime est utilisée pour des investissements et projets communautaires (achat d'équipement de transformation, éducation, santé, crédits individuels, infrastructures, etc.)¹⁹¹.
- Un préfinancement (sur demande) : égal à maximum 60% du prix d'achat du coton, il peut s'avérer extrêmement important pour l'achat de plants, d'intrants (ex. engrais organiques) et autres facteurs de production.
- Le respect d'une série de critères sociaux (droit du travail principalement, sur base de conventions de l'OIT) et environnementaux (interdiction des OGM, limitations des pesticides, pratiques agro-écologiques, culture pluviale, etc.).

¹⁹¹ Le total des primes de développement atteignait €644 000 en 2013. Un peu moins de 50% avaient été dépensés dans des projets sociaux (principalement éducation, mais aussi santé et infrastructures communautaires), le reste en services directs aux organisations (ressources humaines et administratives, infrastructures) et aux producteurs (outils, intrants et crédits). Source : [Fairtrade International. 2015. Monitoring the scope and benefits of Fairtrade. Sixth edition 2014.](#)

- Un meilleur accès aux marchés d'exportation, des opportunités de négociations plus équilibrées et la signature de contrats avec les acheteurs, ce qui permet aux producteurs de mieux planifier leur production et d'adopter des pratiques agricoles plus durables sur le long terme¹⁹².

Ce standard est destiné à des organisations de producteurs (OP) gouvernées de manière collective et démocratique (ex. coopératives) ou sous forme d'agriculture contractuelle (les producteurs sont alors soutenus dans une démarche organisationnelle via des organismes dits de « promotion »)¹⁹³. En 2013, près de 15 900 tonnes de coton Fairtrade avaient été vendues, par 26 organisations (15 OP, principalement en Afrique, et 11 en agriculture de contrat, toutes en Inde), regroupant environ 60 000 producteurs, sur neuf pays (Bénin, Brésil, Burkina Faso, Égypte, Inde, Kirghizistan, Mali, Nicaragua et Sénégal)¹⁹⁴.



Principe de la labellisation & certification coton de Fairtrade International

¹⁹² Fairtrade foundation. Janvier 2011. Le roman noir de l'or blanc.

¹⁹³ L'agriculture contractuelle est définie comme la production agricole réalisée conformément à un accord conclu entre un acheteur et des producteurs, les conditions de production et de commercialisation des produits étant fixées par l'acheteur. Il s'agit en quelque sorte d'une privatisation des services qu'apportent habituellement les coopératives de producteurs. Ce système est aujourd'hui largement favorisé par la coopération internationale (Banque mondiale, Union Européenne, etc.), qui le considère comme efficace dans un contexte de retrait des Etats et de l'aide internationale. Dans le système Fairtrade, les producteurs sont regroupés de manière très lâche autour de l'organisme promoteur (une ONG, un exportateur, l'entreprise s'occupant de l'égrenage, etc.). Il a été mis en place principalement en Inde du fait des résistances culturelles et historiques du pays envers les modes organisationnels coopératifs. Source : [Fairtrade International. Standards for contract production](#). Consulté le 11/02/2016.

¹⁹⁴ [Fairtrade Foundation. March 2015. Fairtrade and cotton.](#)

Malgré le peu d'études indépendantes, une étude de 2012 commandée par Fairtrade Foundation permet de tirer quelques conclusions quant à l'impact de cette certification¹⁹⁵ :

- Le prix minimum Fairtrade était plus élevé que le prix moyen du coton conventionnel dans 3 des 4 pays étudiés (ca. 50% plus élevé au Sénégal et au Cameroun, 80% au Mali). Dans un contexte de baisse et de volatilité des cours (voir figure 4, chapitre 2), cela a amélioré le niveau et la stabilité des revenus des producteurs et par conséquent leurs conditions de vie. Cet effet était beaucoup moins marqué en Inde, en raison des prix élevés du coton conventionnel à cette période.
- Dans tous les pays, le système Fairtrade était très apprécié pour la régularité des paiements, la prime de développement (en particulier pour les infrastructures sociales telles qu'écoles et centres de soins), ainsi que le support technique fourni (surtout pour la qualité accrue du coton obtenue, qui entraîne de meilleurs prix).
- Les conditions de travail auraient parfois été améliorées (ex. meilleurs salaires, journées de travail moins longues), mais ces conclusions nécessitaient davantage de recherche pour être confirmées (notamment en Inde, où l'utilisation de main d'œuvre salariée est plus fréquente). Par contre, les travailleurs (ainsi que les producteurs) n'avaient quasiment aucune connaissance des standards Fairtrade, en lien souvent avec un manque d'éducation / alphabétisation.
- La plupart des OP ont également vu leurs capacités organisationnelles et de gestion s'améliorer. Cet effet était plus marqué en Inde, où les producteurs sont traditionnellement très peu organisés. Néanmoins, ces OP restaient très dépendantes des structures les chapeautant (ex. les organismes de promotion en Inde, notamment pour l'accès aux marchés d'exportation) et étaient encore loin de pouvoir influencer les politiques sectorielles nationales. De plus, l'accès des femmes aux instances de décision restait très limité, malgré une augmentation du nombre de femmes membres des OP (sauf en Inde¹⁹⁶).
- Enfin, il a été constaté que les producteurs africains étaient confrontés à une rude concurrence de la part des producteurs indiens, de par le différentiel de prix (en particulier en période d'euro fort, le franc CFA y étant arrimé) et la concentration des usines de textile et d'habillement en Asie (proximité géographique).

Globalement, la certification Fairtrade semble donc avoir un impact significatif sur les producteurs, leurs familles et les communautés, même si cet impact paraît plus net en Afrique qu'en Inde. Parmi les forces et caractères distinctifs du système Fairtrade, se distinguent son orientation « pro-développement », ainsi que son aspect organisationnel, i.e. le fait qu'il amène certaines OP à s'organiser de manière collective et démocratique. Cela permet d'améliorer les rapports de pouvoir entre les producteurs et leurs parties prenantes (notamment les intermédiaires leur achetant le coton graine) et les amène à progresser dans la chaîne de valeur. De ce point de vue, l'autorisation du modèle d'agriculture contractuelle en Inde pose clairement question. Certes, il est utilisé dans une optique de progrès (i.e. vers la formation d'une réelle OP) et, en permettant aux importateurs de traiter directement avec un intermédiaire partageant les mêmes codes, il apporte sans doute une

¹⁹⁵ [Fairtrade Foundation. May 2012. Fairtrade cotton. Summary and management response to an independent impact study.](#)

¹⁹⁶ L'étude indique ainsi que, dans la coopérative indienne étudiée, la participation des femmes stagnait à 4% (même si elles peuvent participer à des réunions au nom de leurs maris).

certaines formes d'efficacité économique¹⁹⁷. Mais en générant dépendance, exclusivité et en perpétuant, voire en accentuant, des relations de pouvoir déséquilibrées, il pervertit le principe d'autonomisation des producteurs¹⁹⁸.



Clôture du forum International du coton équitable d'Afrique de l'Ouest, organisé à Paris le 15 mars 2016 par Max Havelaar France, l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA), avec l'appui de l'Agence Française d'aide au Développement (AFD)

On peut souligner deux autres grandes limites du système :

- Même si, dès le départ comme on l'a vu, le projet de FI était d'étendre la certification aux autres maillons de la chaîne, sa limitation aux seuls producteurs de coton est extrêmement problématique, notamment d'un point de vue information du consommateur : le label indique bien « coton certifié » mais de nombreuses études montrent que les consommateurs ne font pas la différence et pensent acheter un vêtement entièrement équitable. Une réponse de FI est que le système « couvre » partiellement les autres maillons, puisqu'il est demandé à chaque opérateur de la chaîne d'approvisionnement utilisant le coton équitable (filage, tissage, confection, etc.) de « faire des efforts » pour respecter 11 conventions de l'OIT¹⁹⁹. Mais la variabilité des systèmes de vérification acceptés comme équivalents (WFTO, SA8000, ETI, FWF, FLA, WRC ou même une lettre d'un syndicat accrédité à IndustriAll) pose question. Nous verrons plus bas dans le chapitre 4 comment le futur standard textile pourrait suppléer à ces lacunes structurelles.

¹⁹⁷ Eberhart C. 29 mai 2012. Pour que l'agriculture de contrat ne devienne pas le nouvel eldorado du commerce équitable. <http://www.ethiquable.com/>.

¹⁹⁸ Veillard P. Septembre 2013. [Du commerce équitable aux chaînes de valeur durables](#). Analyse Oxfam-Magasins du Monde.

¹⁹⁹ Veillard P. Août 2013. [L'impact de la hausse et de la volatilité accrues des cours sur les acteurs de la filière coton](#). Analyse Oxfam-Magasins du Monde.

- Les très faibles volumes certifiés dans le monde relativisent l'impact global du coton Fairtrade (figure 9). Il ne représentait ainsi en 2012 que 0,1% de la production mondiale de coton, assez loin des standards CmiA (0,6%) et surtout BCI (2%)²⁰⁰. La forte compétition de ces deux standards, moins exigeants (et donc moins chers, voir encadré plus haut), ainsi que la crise économique de la fin des années 2000, ont exercé une forte pression sur les niveaux de production et de vente du label Fairtrade (qui avait pourtant connu une croissance très forte à son lancement en 2005). Un chiffre illustre plus particulièrement ce problème : en 2013, les producteurs certifiés avaient vendu en moyenne seulement 33% de leurs volumes produits sous forme de coton équitable²⁰¹. Malgré le discours volontaire d'Anup Singh, « global cotton manager » chez FI (« *les ventes ont augmenté de 28% en 2014, pour la première fois depuis plusieurs années, et les producteurs indiens ont atteint un taux de vente équitable égal à 41%* »), il existe donc clairement un problème de demande auquel Fairtrade et ses différents affiliés nationaux (ex. Fairtrade Belgium) doivent urgemment s'atteler. D'après A. Singh, « *un important travail de promotion, d'accès à l'information et de mise en contact des marques avec les fournisseurs est effectué* », travail qui expliquerait une grande partie le récent sursaut commercial observé.

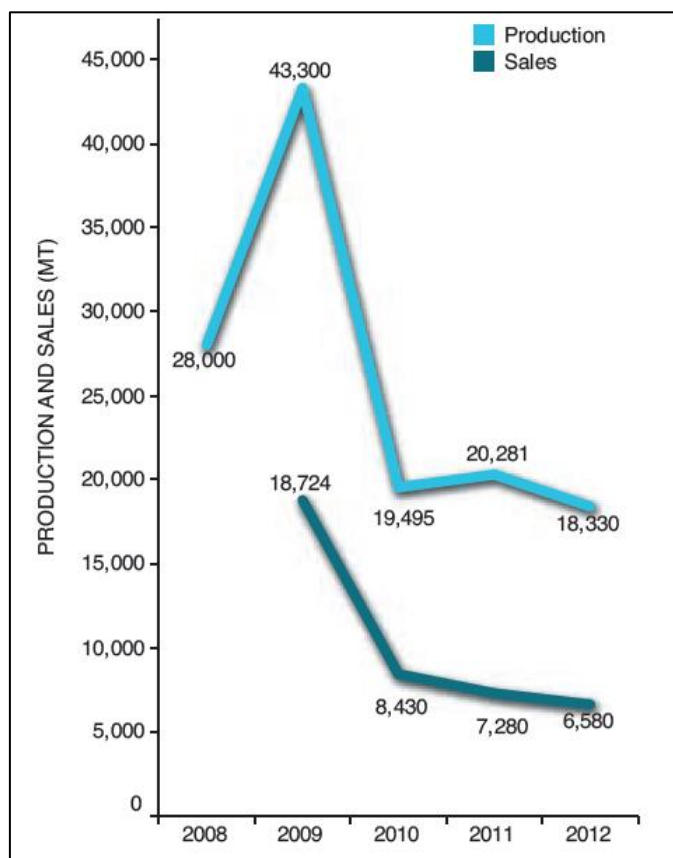


Figure 9. Production et ventes de coton certifié Fairtrade 2008-2012²⁰²

²⁰⁰ [SSI. 2014. The state of sustainability initiatives review 2014. Standards and the Green Economy.](#)

²⁰¹ Fairtrade International. 2014. Monitoring the scope and benefits of Fairtrade. Sixth edition 2014.

²⁰² [SSI. 2014. The state of sustainability initiatives review 2014. Standards and the Green Economy.](#)

4.1.2 Programme FSP coton

Consciente de ces problèmes de demande et des défis en matière de développement, FI a lancé en 2013 un nouveau programme d'approvisionnement. Dénommé « Fairtrade Sourcing Partnership » (FSP), ce programme permet aux entreprises de se fournir en coton équitable de manière plus souple : au lieu de devoir utiliser uniquement du coton équitable et de le séparer / tracer dans toutes les étapes de fabrication, les marques peuvent choisir de l'acheter en vrac, puis de le mixer avec du coton conventionnel (ou avec d'autres fibres) dans leurs produits. Elles peuvent ensuite communiquer sur leurs engagements à partir d'un certain volume de coton équitable acheté, soit via un logo sur l'emballage (le symbole Fairtrade accompagné de la phrase « Fairtrade cotton program », voir figure 10), soit dans les outils généraux de communication (brochures, site internet, rapports RSE, etc.). Les producteurs de coton équitable gardent eux les mêmes bénéfices qu'avec la certification classique (prix minimum, prime, etc.)²⁰³.

On remplace donc ici une certification « produit » par une certification « ingrédients ». Cette nouvelle formule est plus simple d'utilisation mais aussi potentiellement trompeuse pour le consommateur car le produit acheté n'est plus fabriqué avec 100% de coton équitable (seulement une proportion, qui peut être très faible). Un autre problème est que les consommateurs ne sont pas nécessairement en capacité de faire la distinction entre les deux logos²⁰⁴. Malgré tout, les entreprises pourraient être amenées à privilégier la démarche FSP, au détriment de la démarche classique, plus exigeante, avec comme possible conséquence un endommagement de la réputation du secteur équitable dans son ensemble²⁰⁵. Dans tous les cas, s'il est très critiquable (et critiqué) dans l'alimentaire, le programme FSP l'est moins dans le coton, étant donné la complexité des chaînes et le faible impact du coton équitable jusqu'à présent. Un argument est que les taux de ventes équitables des producteurs doivent être améliorés si l'on veut qu'ils continuent à investir dans cette certification, par ailleurs assez coûteuse.



Figure 10. Logos de la certification coton Fairtrade classique vs. FSP.

²⁰³ [Fairtrade International. The Fairtrade Cotton Program](#). Consulté le 05/02/2016.

²⁰⁴ Certains consommateurs pourraient même voir dans le nouveau logo une amélioration par rapport à l'ancien système, du type programme de support additionnel et spécifique à une filière. Source : [Veillard P. Janvier 2014. Les récentes évolutions du label Fairtrade](#). Analyse Oxfam-Magasins du Monde.

²⁰⁵ Ce système peut aussi être vu comme un moyen pour une marque de se racheter une image à moindre frais, un peu comme chez BCI et CmiA.

Mais beaucoup d'initiatives nationales de Fairtrade semblent hésiter à s'engager avec les FSP, comme l'indique Huyen Montreau, responsable commerciale chez Max Havelaar France. « *Nous sommes toujours dans une phase d'étude et de réflexion. Les FSP sont critiqués notamment parce qu'ils sont associés à des grandes marques. Mais il faut voir qu'ils sont également bien adaptés aux petites marques responsables. Pour elles, il est très compliqué et coûteux d'utiliser la certification classique, qui exige de couvrir énormément d'étapes et d'opérateurs* ». Dans tous les cas, il faudra encore attendre quelques années avant de réellement pouvoir analyser l'impact de ce programme sur le marché du coton équitable, « *au démarrage assez lent* » selon A. Singh, « *même si quelques marques telles que Switcher et ISA bodywear en Suisse se sont récemment engagées* ».

4.1.3 Standard textile

Après de nombreuses recherches, consultations de parties prenantes et tests sur le terrain, FI a finalisé les critères de son nouveau standard textile fin 2015, pour un lancement officiel prévu début 2016. Il est bien évidemment trop tôt pour estimer l'impact que ce standard aura sur l'industrie textile et les droits des travailleurs. Nous tenterons néanmoins dans ce chapitre d'en résumer les principales caractéristiques et innovations de manière critique, en rapportant notamment le point de vue de quelques acteurs clef du secteur.

Il est important tout d'abord de préciser le champ d'application de ce standard. Sont concernées les organisations opérant dans les chaînes textiles²⁰⁶, employant des travailleurs salariés et transformant du coton équitable et autres fibres durables. Il ne couvre pas les travailleurs à domicile, ni les pays / régions où la liberté d'association est interdite ou réfrénée (ex. Chine, Vietnam) et exclut les fournisseurs d'accessoires (ex. boutons, fermetures éclair). Sont par contre inclus les sous-traitants (de premier niveau, ceux de second niveau étant interdits), ainsi que l'ensemble des travailleurs au niveau de l'usine (aussi bien les permanents que temporaires, migrants, contractuels, etc.).

Concernant le contenu même du standard, la principale innovation mise en avant par FI est un ensemble de mesures favorisant l'instauration d'un « *dialogue social mature* » entre travailleurs et employeurs. Dans la lignée de sa stratégie 2010 pour les droits des travailleurs²⁰⁷, l'idée est ici d'ajouter au processus traditionnel de contrôle (i.e. les audits), la construction d'un **environnement « capacitant » pour les travailleurs**, notamment via des critères renforçant la liberté d'association et la négociation collective :

- Obligation d'avoir sur le site une forme démocratique et indépendante d'organisation des travailleurs, idéalement sous la forme d'un syndicat.
- Le fournisseur doit signer un protocole sur la liberté d'association pour pouvoir obtenir la certification. Ce protocole officialise le droit des travailleurs à se syndiquer et interdit toute interférence du management dans le processus d'organisation collective (ex. menaces de licenciements).
- Facilitation de l'accès des travailleurs à un point de contact local (ex. syndicats, ONGs), les informant de leurs droits.
- Implication des travailleurs dans un comité de conformité (CC). En charge de suivre le contrôle et l'implémentation des critères, le CC peut par exemple effectuer des évaluations de risques (qui

²⁰⁶ Incluant mais pas limité aux étapes d'égrenage, filage, tissage / tricotage et CMT.

²⁰⁷ Fairtrade International. 2012. A new workers' rights strategy for Fairtrade.

permettent de prioriser les secteurs audités), communiquer directement avec les marques sur ces risques, transmettre aux travailleurs les résultats des audits, etc.

- Participation des représentants des travailleurs dans les audits et actions correctives.
- Adhésion à une convention collective si elle existe, ou dans le cas contraire, engagement dans un processus de négociation.
- Renforcement des capacités et des connaissances des travailleurs en matière de droits au travail (ex. affiches, sessions d'information, discussions en assemblée générale, formations, etc.). Les formations peuvent être fournies par les syndicats, des organisations externes (ex. ONGs) ou la branche régionale de Fairtrade International²⁰⁸.



Communication de Fairtrade International lors du processus de consultation de son nouveau standard textile

Un autre progrès majeur du standard selon FI est l'obligation pour le fournisseur de mettre en place un **processus de transition vers un salaire vital**. A partir des salaires déjà en vigueur (le salaire minimum régional / national ou celui résultant d'une convention collective, selon le plus élevé), un plan de progression en 6 ans maximum vers un salaire vital doit être négocié et conclu avec l'organisation de travailleurs pour pouvoir obtenir la certification. Les critères commerciaux spécifient par ailleurs que les prix payés par les importateurs doivent permettre le paiement d'un tel

²⁰⁸ Dans le système Fairtrade International, le soutien aux producteurs / travailleurs est délégué aux réseaux continentaux (au nombre de trois : Asie, Afrique et Amérique latine), via un programme dit PSR (« Producer Services and Relations »). Séparé des critères, ce programme est normalement financé par Fairtrade International. Mais dans le cas du standard textile, les sources de financement n'étaient toujours pas définies début 2016. Source : [Veillard P. Janvier 2014. Les récentes évolutions du label Fairtrade.](#) Analyse Oxfam-Magasins du Monde.

salaire vital (cela doit être inscrit dans un contrat, en plus de diverses autres exigences en matière de volumes, qualité, modalités de paiement, mécanisme de résolution des conflits, etc.). Cette partie du standard est sans doute celle ayant fait le plus polémique, notamment durant le processus de consultation des parties prenantes. De nombreux acteurs tels que la CCC s'inquiétaient ainsi du fait que les montants ou les modalités de calcul du salaire vital n'étaient début 2016 toujours pas définies²⁰⁹. La CCC a également beaucoup critiqué la période transitoire de six ans, « *irresponsable vis-à-vis des travailleur(se)s* » et « *tromperie des consommateurs* ». Pour l'ONG, cela constitue un « *avantage marketing indu* » permettant à une marque de se revendiquer équitable avant même de devoir payer un salaire vital²¹⁰. La réponse de FI est que le processus permet justement de s'inscrire dans une démarche conduisant à un salaire vital et que le plan représente l'intérêt des travailleurs puisqu'il est négocié avec leurs représentants.

Les autres critères du standard sont relativement classiques et communs à la plupart des codes du commerce éthique (critères sur les conditions de travail, la sécurité, le travail forcé ou des enfants, la discrimination, etc., sur base des conventions de l'OIT). Deux aspects plus distinctifs peut-être : le fait que le système de management interne de conformité aux critères s'applique aussi aux sous-traitants (pas seulement au fournisseur), ainsi qu'un système de plaintes permettant aux travailleurs ou à des tierces parties de signaler des violations du droit du travail de manière directe et anonyme.

Ce standard est considéré par un certain nombre d'acteurs comme une avancée positive. Peter Williams, représentant d'Oxfam Grande-Bretagne au sein du WRAC (« Workers' Rights Advisory Committee » de FI), estime ainsi qu'il atteint « *un bon niveau de crédibilité et de synergie avec les autres initiatives de commerce éthique* ». Pour lui, « *des filières certifiées Fairtrade pourraient constituer des embryons d'organisation collective à grande valeur d'exemplarité dans certaines régions, par exemple dans le Tamil Nadu en Inde* ». Il considère également que « *l'approche axée empowerment constitue un progrès certain, notamment l'implication des travailleurs dans les systèmes de suivi et de contrôle* » (traditionnellement un point faible des standards privés). Il faudra néanmoins du temps pour vérifier si ces différents mécanismes fonctionnent correctement sur le terrain.

D'autres acteurs ont des positions plus critiques, par exemple le syndicat international IndustriAll, qui considère que seuls des mécanismes de négociation collective sur l'ensemble du secteur peuvent réellement améliorer les conditions de travail²¹¹. CCC est sans doute la partie prenante la plus négative²¹². Sur la question du salaire vital, comme évoqué plus haut, mais aussi sur le mécanisme même d'audit social, et plus généralement, de certification. L'ONG considère que les audits sociaux, sur lesquels FI fait reposer l'essentiel du système, ne donnent que des instantanés d'une situation et

²⁰⁹ Cette inertie vient sans doute du fait que FI travaille en commun avec 5 autres standards durables (SAI, GoodWeave, Rainforest Alliance, FSC et UTZ) et en coordination avec l'alliance ISEAL, sur une définition et une méthodologie de calcul communes d'un salaire vital (méthodologie dite « Anker », du nom du chercheur de l'OIT l'ayant développé). L'objectif est, qu'après une série d'études (18 en cours dans 14 pays), ces différents systèmes de certification utilisent tous les mêmes références de salaire vital, spécifiques à chaque pays (50) et secteur (jouets, électronique, textile, foresterie et agriculture). Source: [ISEAL Alliance. 03/12/2015. 18 Living wage benchmarks underway, criteria to be embedded in standards.](#)

²¹⁰ Luginbühl C. 21/01/2016. Un label « Fairtrade » pour le textile? Altermondes n°244.

²¹¹ Williams P. March 2015. OIFSWG briefing. Fairtrade textile standard.

²¹² La virulence des critiques de CCC envers le label Fairtrade pourrait s'expliquer de manière assez paradoxale par la relative avancée que ce dernier représente dans le monde des standards sociaux. Ce nouveau standard « amélioré » pourrait en effet être utilisé, de manière assez classique, comme un prétexte par certaines marques pour ne pas s'engager dans des processus plus globaux et contraignants de type EBA, mécanismes que CCC pousse par ailleurs très fortement dans ses stratégies d'interpellation.

sont donc totalement inefficaces sur des chaînes aussi complexes que celles de l'industrie textile (voire même nuisibles lorsqu'ils renforcent la précarité des travailleurs en donnant un faux sentiment de sécurité). Un autre problème majeur selon elle est l'emploi par les grandes marques de ce type de certification à des fins marketing. En les utilisant uniquement pour certaines gammes de vêtements, elles améliorent leur image à moindre frais. Pour les pousser à progresser sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, CCC préconise des mesures plus contraignantes, telles que l'imposition d'un volume minimal d'articles labellisés (et à augmenter progressivement) ou des règles de communication plus strictes²¹³. Au final, l'ONG considère que la seule manière de réellement améliorer les conditions de travail dans l'industrie textile est d'impliquer l'ensemble du secteur et de contraindre les marques à revoir leur modèle d'affaires²¹⁴. A l'inverse, s'ils relèvent la qualité sociale du standard Fairtrade, des acteurs tels que Max Havelaar France craignent pour le prix final des produits. « *Les vêtements certifiés coton équitable coutent déjà de 10 à 30% plus chers en moyenne que les conventionnels* » indique ainsi H. Montreau.

Dans tous les cas, et même si Fairtrade sort ici de son domaine de spécialisation (les matières premières agricoles), l'organisme dispose incontestablement d'une certaine crédibilité, liée notamment à son approche relativement exigeante vis-à-vis des acheteurs et traditionnellement pro-développement (comparé par exemple avec des standards orientés « gestion des risques » tels que le SA8000). De plus, ce système est le seul à couvrir de manière cohérente l'entièreté de la chaîne, i.e. s'adressant également aux étapes coton et textile, ces dernières constituant généralement le maillon intermédiaire « faible » entre le coton et l'habillement (les tentatives de régulation du secteur s'attaquent en grande majorité à la seule étape de l'habillement, en particulier depuis le Rana Plaza).

4.2 Filière intégrée : système de garantie WFTO

Malgré son caractère novateur, le label textile de Fairtrade International n'est pas le premier à associer textile et équitable. Dès les années 60, diverses organisations importent et revendent des vêtements « alternatifs » fabriqués dans des pays du Sud, le plus souvent à partir de coton biologique (la certification Fairtrade coton n'existant pas encore à l'époque). C'est ce que l'on appelle la **filière intégrée**, où des acteurs Nord spécialisés (de type « tiers-mondistes », souvent en lien avec des mouvements religieux chrétiens) se fournissent en produits équitables de manière plus ou moins directe auprès de collectifs de producteurs et/ou d'artisans.

Cette filière repose sur une logique d'organisation, i.e. toutes les organisations de la filière ont comme business principal le commerce équitable, des producteurs aux distributeurs en passant par les importateurs. Ces deux derniers sont d'ailleurs souvent les mêmes, la distribution se faisant généralement au travers de réseaux alternatifs du type magasins du monde (ex. Oxfam-Magasins du Monde en Belgique, Artisans du Monde en France, Gepa en Allemagne, Ten Thousand Villages en Amérique du Nord).

En plus du prêt-à-porter et des accessoires de mode, ce sont majoritairement des produits d'artisanat qui sont importés via cette filière (ex. bijoux, décoration, jouets, accessoires de tables). De par leur variété, ils se prêtent moins bien aux systèmes de certification produits du type Fairtrade que dans l'alimentaire.

²¹³ Luginbühl C. 21/01/2016. Un label « Fairtrade » pour le textile? Altermondes n°244.

²¹⁴ [Clean Clothes Campaign. 22/03/2016. New Fairtrade Standard will not benefit garment workers.](#)



Défilé de mode équitable et éthique lors de l'ouverture de la conférence WFTO à Milan en mai 2015

Originellement, il n'existait d'ailleurs pas de certification, les relations commerciales se basant sur la confiance mutuelle des acteurs et le respect d'engagements contractualisés et progressifs (pour les consommateurs, souvent très engagés, la vente dans une boutique alternative suffisait pour garantir l'intégrité de la démarche). A la fin des années 1990, le besoin de la filière de renforcer sa crédibilité auprès des consommateurs, des décideurs et des acteurs privés conventionnels (en comparaison notamment du label Max Havelaar, ex-Fairtrade) l'amène à développer une approche plus professionnelle et commerciale. L'IFAT (« International Fair Trade Association », ex-WFTO) met alors au point son premier système de garantie, sur base de 10 principes à respecter par les organisations de la filière (voir encadré)²¹⁵. Le principal objectif est de répondre aux exigences croissantes des consommateurs en matière de qualité sociale des produits.

10 principes WFTO²¹⁶

1. Création d'opportunités pour les producteurs économiquement désavantagés.
2. Transparence et responsabilité.
3. Pratiques commerciales équitables.
4. Paiement d'un prix équitable.
5. Garantie de l'absence de travail des enfants ou de travail forcé.
6. Engagement pour la non-discrimination, la liberté syndicale, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.
7. Garantie de bonnes conditions de travail.
8. Renforcement des capacités.
9. Promotion du commerce équitable.
10. Respect de l'environnement.

²¹⁵ La marque IFAT est officiellement lancée au Forum Social Mondial de Mumbai en janvier 2004. Source : WFTO. December 2015. Sixty years of Fair Trade. A brief history of the Fair Trade movement.

²¹⁶ [WFTO. 10 principles of Fair Trade](#). Consulté le 01/03/2016.

S'il a beaucoup évolué depuis ses origines, notamment avec le lancement récent d'une nouvelle version (dite GS, ou « Guarantee System » en anglais), la garantie WFTO conserve ses principales caractéristiques originelles :

- Le système est générique, i.e. adaptable à tout type de produit (artisanat, textile, cosmétiques, etc.) puisque se basant sur les pratiques des organisations et sur les principes généraux WFTO.
- Les critères sont très axés processus, c'est-à-dire qu'ils permettent aux membres de s'améliorer de manière continue.
- La plupart du temps de petite taille et impliquées historiquement / philosophiquement dans le commerce équitable, les organisations partenaires du Sud sont proches de leurs publics bénéficiaires, ce qui assure une forme de légitimité et de garantie quant à la qualité sociale des produits.
- Le système de contrôle utilisé se veut à la fois crédible et abordable, en se basant sur un mélange d'évaluations internes et externes : rapports d'auto-évaluation, audits externes, visites / évaluations par d'autres membres WFTO et mécanisme de surveillance / plainte (« Fair trade accountability watch »). Les coûts des audits sont limités grâce un système associant la fréquence des contrôles aux performances passées des organisations, ceci afin de garder l'outil accessible à un maximum d'organisations²¹⁷.
- Enfin, une nouveauté du GS est l'introduction d'un système de labellisation produit, c'est-à-dire la possibilité d'apposer le logo WFTO sur l'emballage du produit. Ce système permet aux vendeurs et partenaires membres WFTO de mieux communiquer leur engagement équitable, ainsi que de donner aux produits et producteurs un accès aux canaux de commercialisation conventionnels²¹⁸.



Les différentes composantes du système de garantie WFTO

²¹⁷ Le principal changement apporté par le nouveau système de garantie (GS) est l'amélioration de la fiabilité des contrôles. L'ancien système utilisait également un mix d'auto-évaluation et d'audits, mais ces derniers étaient très limités en nombre. Ce changement s'est fait principalement sous la pression des membres Nord de la WFTO, soucieux de la crédibilité de leurs importations. Source: [Veillard P. Février 2013. La certification organisation WFTO. Analyse Oxfam-Magasins du Monde.](#)

²¹⁸ Pour plus de détails sur le label produit et les autres nouveautés introduites par le nouveau GS, voir : [Giubilo F., Veillard P. Septembre 2015. Le label WFTO : de quoi il s'agit et dans quel marché il peut être trouvé ? Analyse Oxfam-Magasins du Monde.](#)

Qu'en est-il plus spécifiquement en matière de produits textiles ? S'il est moins crédible au niveau des contrôles, le système de garantie WFTO est à la fois plus simple, plus souple et moins onéreux que celui de Fairtrade²¹⁹, ce qui présente un avantage pour des chaînes aussi longues et complexes que les chaînes textiles²²⁰. De fait, le système est principalement utilisé par des marques de niche, le plus souvent spécialisées dans le vêtement équitable ou durable, et ayant développé des formes de commerce et de support directes avec un nombre limité de fournisseurs. Ces derniers sont, de même, le plus souvent spécialisés dans l'équitable (ainsi que le biologique) et utilisent fréquemment des modes de production plus proches de l'artisanat que de l'industrie²²¹.

L'offre en vêtements équitables en Belgique

Aujourd'hui, l'offre en vêtements équitables en Belgique est relativement faible et dispersée, seuls quelques magasins spécialisés²²² commercialisant des gammes relativement limitées et typées de produits. Certaines initiatives visent cependant le développement de l'offre, tel le programme Gent Fair Trade²²³ de la ville de Gent (historiquement un centre industriel textile très important) : ateliers de sensibilisation, soutien aux entrepreneurs, organisation annuelle d'une « Fair fashion feast », animation de groupes de bénévoles, etc. Au milieu des années 2000, Oxfam-Magasins du Monde avait elle-même développé une collection de vêtements équitables. Dénommée « Kutim » et rattachée à la gamme plus large de produits artisanaux « Made In Dignity » (MID), cette collection n'a pas perduré. Néanmoins, la démarche a permis à OMM de développer une certaine expérience, notamment en matière de suivi et d'évaluation (un système d'audit externe avait été rajouté au système de garantie de la WFTO, à l'époque fondé quasi uniquement sur l'auto-évaluation des partenaires²²⁴).

Parmi les marques équitables ayant développé leur propre collection de prêt-à-porter, on retrouve par exemple People Tree (Royaume-Uni et Japon), Altromercato (Italie, collection « Auteurs du Monde »), EZA (Autriche, collection « Anukoo ») ou Oxfam Intermon (Espagne, collection « Veraluna »). La plus connue de ces marques est sans doute People Tree, un pionnier ayant permis un développement important et précoce de l'offre en vêtements équitables au Royaume-Uni (le plus gros marché B2C²²⁵ en Europe, avec l'Allemagne). Souvent présentée comme la « success story » du secteur, elle se place régulièrement en tête des études de durabilité, à l'instar de beaucoup d'autres marques équitables²²⁶. En 2014, elle était ainsi évaluée par Ethical Consumer comme l'entreprise de prêt-à-porter la plus éthique du Royaume-Uni. En dépit de son chiffre d'affaires relativement faible (ca. £8 millions), elle était particulièrement bien notée pour son système de gestion de sa chaîne

²¹⁹ Ce manque de fiabilité est toutefois compensé par l'engagement équitable de ses organisations membres.

²²⁰ Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud : étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

²²¹ Ce sont souvent des petits ateliers de confection communautaires ou des groupements de travailleurs à domicile. Plus rarement, on retrouve des unités de production industrielles, plus petites que la moyenne du secteur, mais intégrant plusieurs étapes de transformation (ex. Amstrong Knitting Mills, Assisi Garment ou Rajlakshmi en Inde). Plus de détails dans les études de cas en Inde dans la seconde partie de cette étude.

²²² Quelques exemples : Ozfair et Couleur Sud dans les régions Wallonie / Bruxelles ; Yak & Yeti, Today is a good day ou Ethnics en Flandre.

²²³ www.gentfairtrade.be/.

²²⁴ Cette évaluation de terrain était effectuée à une fréquence régulière par une consultante externe, sur base du code de conduite de la campagne vêtements propres (CVP). Ce code est une sorte de guide normatif sur les règles et critères à mettre en place pour créer un système de vérification crédible. Source : Mailloux C. Février 2010. Les certifications comme outils d'amélioration des conditions de vie des collectivités du sud : étude de cas d'une filière textile biologique et équitable en Inde. Mémoire de Master en sciences de l'environnement.

²²⁵ En anglais « Business to consumers », c'est-à-dire le marché de grande consommation, que l'on oppose au B2B (« business to business », activités de grossiste) ou aux marchés publics.

²²⁶ En Australie par exemple, des marques équitables telles qu'Etiko ou Audrey Bleu se plaçaient en tête de la dernière évaluation de l'Australian Fashion Report. Source : [Baptist Worldaid Australia. April 2015. The Australian Fashion Report 2015. The truth behind the barcode.](#)

d'approvisionnement, ses relations de longue durée avec ses fournisseurs, ainsi que sa conception anticipée des collections²²⁷.

Les différentes forces et faiblesses des filières intégrées de textile équitable seront analysées plus en avant dans la seconde partie de cette étude, sur base de différentes études de cas en Inde. On peut néanmoins déjà faire quelques observations générales :

- La plupart des organisations de producteurs de cette filière sont de très petite taille. Cela présente des avantages certains, notamment en termes de participation et d'empowerment des travailleurs (ex. gouvernance démocratique), de garantie de meilleures conditions de travail ou d'absence de sous-traitance. Mais les faibles volumes et les modes de production, la plupart du temps peu ou pas du tout industrialisés, posent de nombreux défis. Les coûts de production en particulier sont le plus souvent nettement plus élevés que la moyenne du secteur, ce qui impacte grandement les prix finaux et donc les ventes. Une conséquence est que ces organisations sont souvent dépendantes d'un nombre limité d'acheteurs équitables de niche, dont la viabilité économique n'est pas toujours garantie. Un certain nombre essaient de diversifier leurs canaux de vente, soit sur des marchés locaux (naissants), soit sur le marché conventionnel international, mais elles manquent souvent cruellement de ressources, tant humaines que financières.
- De même, de l'autre côté des chaînes d'approvisionnement, les marques « occidentales » membres de WFTO sont le plus souvent de très faible taille. Ce profil, type PME (petite et moyenne entreprises), a toutefois tendance à les rendre assez réactives et innovantes. Beaucoup sont ainsi à la pointe en matière de gestion des approvisionnements, relations avec les fournisseurs et qualité des produits, en particulier sociale (cf. forme de commerce direct, visites régulières, programmes de support, etc., évoqués plus haut). La plupart sont clairement positionnées sur des marchés de niche et visent des consommateurs engagés, voire militants, ce qui permet de supporter les coûts propres à une filière équitable. Néanmoins, le nombre de marques équitables reste très faible, tant en Europe que dans les autres pays développés, ce qui limite fortement la possibilité de répondre aux consommateurs désireux de s'habiller autrement. Par ailleurs, le caractère souvent très « typé ethnique » des vêtements équitables existants pose question. De ce point de vue, il serait intéressant de développer une offre plus « mainstream », en termes de style mais aussi de public (les produits disponibles visant actuellement surtout les femmes, et dans une moindre mesure les enfants).
- Une autre faiblesse relativement courante dans cette filière est le niveau de couverture des différentes étapes de fabrication. Beaucoup d'organisations se contentent par exemple d'acheter leur tissu directement sur le marché local, parfois sans en connaître aucunement l'origine et les conditions de production. Au-delà des questions de crédibilité, cela pose de nombreux problèmes en termes de qualité, de délais et de fiabilité des approvisionnements²²⁸. Dans ce contexte, il est clair que l'approvisionnement en coton équitable reste rare. Néanmoins, le développement du nouveau système de garantie WFTO devrait améliorer la situation dans la mesure où il exige la mise en place par les organisations d'un système de gestion et de suivi interne des approvisionnements.
- Enfin, un autre domaine dans lequel les principes de WFTO se heurtent à la réalité du terrain est celui des salaires. En théorie, le prix équitable payé (et négocié, cf. principe WFTO n°4) aux

²²⁷ [Ethical consumers. December 2015. Ethical fashion report.](#)

²²⁸ Altromercato. 2012. Quality in Fashion: a technical handbook for fair trade artisans.

organisations de producteurs doit permettre à ces derniers de percevoir un salaire vital. Mais des enquêtes ont montré que, sur le terrain, l'octroi d'un salaire vital était loin d'être systématique, les travailleurs percevant parfois même des salaires en dessous des minimums légaux²²⁹. Les organisations se heurtent ici à de nombreux obstacles, allant de la définition / méthodologie de calcul du salaire vital, à la viabilité des activités de l'organisation (du fait de l'augmentation des prix induite par des salaires plus élevés), jusqu'aux modes de paiement (souvent fait à la pièce, ce qui pose l'enjeu du montant des commandes). De nouveau, la mise en œuvre d'une politique de salaire vital au sein de la WFTO, via une stratégie sur 5 ans, devrait permettre d'améliorer les pratiques des organisations membres²³⁰.



Manifestation au Bangladesh lors du premier anniversaire de l'effondrement du Rana Plaza le 24 avril 2014

²²⁹ [Williams P. 2013. Fair prices & fair wages. A report for the European Fair Trade Association.](#)

²³⁰ Suite à la recherche d'un consultant externe (P. Williams) effectuée pour l'European Fair Trade Association (EFTA), la WFTO a créé un groupe de travail en 2013, groupe ayant amené au développement de la stratégie 2015 sur le salaire vital. Cette dernière prévoit notamment la création d'un groupe de travail pilote de 15 membres, mandaté pour tester sur le terrain les méthodes de calcul de salaire vital de DAWS (Dutch Association of World Shops) et de SAI (Social Accountability International). Source : Pinault L. Décembre 2015. Commerce équitable : prix juste et salaire vital ? Analyse Oxfam-Magasins du Monde.

5. Conclusions

On le voit, la contribution des différentes filières équitables à la résolution ou à l'atténuation des impacts sociaux et environnementaux de la production textile reste limitée. Le contraste est d'autant plus saisissant si on les compare avec les chaînes équitables alimentaires, nettement plus développées.

Pour résumer, nous avons d'un côté le système de certification Fairtrade qui, face à la complexité des chaînes, n'a su dans un premier temps en couvrir qu'une seule partie (le coton), en la combinant avec des standards existants pour les autres étapes. Comme détaillé plus haut, cela a entraîné des problèmes d'inégalités de traitements entre acteurs, de risques importants de violations des droits du travail et de confusion chez le consommateur, le tout avec une efficacité relative en termes de volumes certifiés et d'impacts auprès des petits producteurs. L'avenir montrera si l'approche plus globale et capacitante utilisée par le nouveau standard textile permettra d'améliorer l'impact général du système.

Dans tous les cas, la mécanique utilisée est beaucoup plus complexe et coûteuse que dans le système de garantie WFTO. La simplicité et l'accessibilité de ce dernier sont liées à son approche organisationnelle et tiers-mondiste, à l'opposé de la philosophie Fairtrade d'insertion de l'équitable sur le marché conventionnel. Le résultat est que la filière intégrée constitue actuellement la seule possibilité de vêtement 100% équitable, et ce même si ses pratiques doivent encore être nettement améliorées (cf. questions de couverture de la chaîne et des salaires évoquée plus haut). Revers de la médaille, ce système WFTO atteint un nombre de bénéficiaires encore plus faible que chez Fairtrade : il ne couvre qu'un marché de niche, occupé par seulement quelques marques (mais que l'on peut considérer comme à l'avant-garde de l'innovation sociale). Du fait de cette taille minime, son impact global sur les conditions de vie des travailleurs du secteur est extrêmement faible en regard du gigantisme de l'industrie textile mondiale.

Au final, le paysage du textile équitable reste très limité et avance en « ordre dispersé », avec deux systèmes aux approches et philosophies relativement différentes. Néanmoins, ces approches se révèlent plutôt complémentaires : le standard Fairtrade est davantage conçu pour une production industrielle et des produits (relativement) conventionnels, le standard WFTO pour des productions artisanales, des produits de qualité sociale supérieure et des travailleurs informels, à domicile et/ou des populations marginalisées.

La question qui se pose naturellement est de savoir comment surmonter les obstacles existants et faire progresser l'ensemble du secteur ? Un premier élément de réponse, positif, est que le contexte n'a jamais été aussi favorable. Aussi dramatique qu'il ait pu être, l'accident du Rana Plaza a suscité un séisme d'indignation dont les répliques se font encore sentir 3 ans après. L'une des conséquences est la pression accrue des consommateurs pour pouvoir bénéficier d'une offre de vêtements équitables / éthiques / durables à la fois abondante et variée. Ce phénomène est accentué par le développement et le succès des campagnes du type Fashion Revolution. Ces efforts de sensibilisation et de mobilisation devront néanmoins être renforcés, notamment pour faire comprendre à ces mêmes consommateurs le caractère complètement anormal des prix externalisés du textile conventionnel (justifiant les prix du textile équitable). D'autre part, l'acquisition d'expérience des organisations équitables (ex. élargissement de l'expertise de Fairtrade du secteur agricole au secteur industriel) devrait permettre d'améliorer la qualité et la variété de l'offre dans le futur.

Ces questions feront l'objet d'un traitement plus détaillé dans la seconde partie de cette étude. Son objet sera plus précisément d'étudier de manière approfondie une variété d'organisations / filières textiles équitables en Inde et d'examiner quels sont les impacts et les défis qu'elles rencontrent. L'objectif final est de formuler un ensemble de pistes d'actions pour les aider à se développer et à améliorer leurs pratiques. Des recommandations à destination des gouvernements indiens et belges seront également formulées pour qu'ils mettent en place des politiques de support au secteur. Avec comme fil rouge l'idée que le développement de filières équitables, au caractère exemplaire, pourrait tirer l'ensemble du secteur textile vers le haut et donc bénéficier *in fine* à un grand nombre de travailleurs.